



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de PÉROUSE (Gabriel-André), « Glossaire », *Formulaire fort récréatif*,  
BREDIN LE COCU, p. 223-250

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-3970-4.p.0223](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-3970-4.p.0223)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2009. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## GLOSSAIRE

Bibliographie et résolution des abréviations utilisées dans le glossaire :

- BLMF : Base des Lexiques du moyen français, ATILF – CNRS – NANCY.
- COTGR. : COTGRAVE, Randle, *A Dictionarie of the French and English tongues*, Londres : Impr. A. Islip, 1611.
- Dr. : Termes de droit.
- DRF : *Dictionnaire des régionalismes de France*, éd. Pierre Rézeau, INaLF, De Boeck, Duculot, 2001.
- DU CANGE : DU CANGE, Charles, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, 10 vol. Niort, (Favre), 1883-1887.
- FEW : WARTBURG, Walther von, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, 25 vol. parus en fascicules, Bonn/Leipzig/Bâle/Nancy, 1922.
- FRANTEXT : FRANTEXT, Base de données textuelles, ATILF – CNRS – Nancy.
- FUR. : FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel*, 3 vol. 1690, [réédition Le Robert, 1978].
- GAY : GAY, Victor, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, 2 vol. 1887-1928 [Réimpr. Kraus Reprint, 1971-74].
- GOD. : GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, 1880-1902, Paris : Vieweg, puis Bouillon, 10 vol.
- GOD. : GODEFROY, Frédéric, *Compl. : Complément du Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* (du milieu du vol. 8 au vol. 10 du God.).
- HUG. : HUGUET, Edmond. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, t. 1, Paris : Libr. Ancienne Édouard Champion, 1925 ; t. 2, Libr. Ancienne Honoré Champion, 1932 ; t. 3-7, Didier, 1946-1967.
- LACHIVER : LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural, Les mots du passé*, Paris : Fayard, 1997.
- LACURNE : LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionnaire historique de l'ancien langage français [...]*, 10 vol. Niort (Favre), s.d.
- MISTRAL : MISTRAL, Frédéric, *Lou Tresor dou felibrige ou Dictionnaire provençal-français*, Osnabrück, Biblio. 1966, 2 vol. [Réimpr. de l'éd. 1879-1886].
- NICOT : NICOT, Jean, *Thesor de la langue françoise*, Paris, Douceur, 1606.
- Nizier DU PUITSPÉLU : DU PUITSPÉLU, Nizier, *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, Lyon : Librairie générale Henri Georg, 1887-1890.

- T. L. : TOBLER, Adolf, LOMMATZSCH, Erhard, *Altfranzösisches Wörterbuch*, 10 vol. Berlin, Wiesbaden (Steiner verlag GmbH). [Le 11<sup>e</sup> est en cours de parution], 1925.
- TLF : *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Paul Imbs (vol. 1-7), puis de Bernard Quemada (vol. 8-16), Paris : CNRS (Gallimard), 1971-1994.
- VACHET : VACHET, abbé Adolphe, *Glossaire des gones de Lyon, d'après M. Toulmonde et les meilleurs auteurs du Gourguillon et de la Grand'Côte*, Lyon : A. Storck, 1907.

### N. B. : La pagination est celle de l'édition de 1594.

- À ce que, loc. prép. (68) : afin que
- À tout, prép. (74) : avec
- Abbayer, v. intr. (291) : aboyer / *abbayante*, p. p. (291) : aboyante
- Abbenevis, s. m. (64) : concession d'un droit ; régionalisme de l'anc. lyonnais et anc. forézien *abenevis* « concession d'un haut justicier pour détourner les eaux » (XIII<sup>e</sup> s.), v. FEW 1, 324b : *beneficium* ; dans Lachiver : « En Ardèche, droit de prendre de l'eau dans un cours d'eau et d'avoir une vanne » ; v. aussi la note 3, p. 76
- Abbeneviser, v. intr. (64) : concéder un droit ; régionalisme de l'anc. forézien *abeneviser*, v. *supra*.
- Absolu (*vendredy* -), syntagme nominal (275) : vendredi saint ; dans FEW 24, 55a : *absolvere, venredi (sic) absolut* « vendredi saint » est attesté uniquement en 1288 dans *Renart le Novel*, le syntagme *jeudi absolu* (12<sup>e</sup> - Ac. 1762) est bien plus fréquent ; v. aussi God. Hug. T.L. et TLF
- Absouls, adj. (148) : quittes, déchargés de
- Accommodée, adj. (181) : pourvue, installée
- Accommoder (s' -), v. pr. (86, 87) : se satisfaire
- Accorder, v. tr. (28, 37, 131, 143, 153, 155, 171, 224) : agréer
- Accorte, adj. (91) : avenante, aimable, gracieuse
- Achalandée, adj. (179) : fréquentée
- Acquest, s. m. (115) : avantage, profit / *acquests*, s. m. plur. (212) : v. la note 2, p. 146
- Actuel (-le), adj. (30, 44, 51, 60, 89, 211, 234, 235) : effectif, réel
- Admirables, adj. (292) : étonnantes, qui suscitent l'admiration
- Adoubage, s. m. (168) : tannage ; régionalisme, v. FEW 15-2, 79a : *dubban, addouber cuir* « façonner avec le tan » Monet 1636, ancien lyonnais *cuer adoba* « cuir tanné », provençal, languedocien, béarnais *adoubá* « tanner », dans Mistral, *adouba de peu* « apprêter des cuirs », *adoubage* « action d'arranger, d'apprêter » ; v. aussi God. 1, 110b
- Advisez, adj. (85, 97, 165) : avertis, instruits
- Affermans, p. pr. (98, 112) : affirmant / *affermé*, p. p. (268) : affirmé
- Aggreable (*avoir pour* -), loc. (111) : agréer, trouver bon
- Aise, s. f. (95, 307) : joie, contentement / *accourir d'aise*, (95) : de joie, de plaisir / *estre à son aise*, (284) : être dans un état commode et agréable (avec une épouse)
- Allegement, s. m. (138, 139) : soulagement
- Alternatif, s. m. (285) : celui qui alterne avec un autre, remplaçant
- Amialement, adv. (29, 151) : amicalement

- Amitié, s. f. (200, 296) : affection entre un mari et sa femme
- Amour, s. m. (294) : loc. *faire l'amour à qqn*, courtiser qqn
- Amourtir, v. tr. (77) : amortir, éteindre une rente en remboursant le capital
- Anatomie, s. f. (251) : dissection
- Ancienne, adj. (176) : qui a existé et qui n'existe plus actuellement (d'une amitié) / (302) : qui dure depuis longtemps (d'une amitié)
- Antiquité, s. f. (170) : ancienneté
- Antrac, s. m. (153) : anthrax, furoncle à tendance nécrosante ; on trouve jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle les graphies *antrac*, *andrac*, *endrac*, *entrac*.
- Aornier, v. tr. (263) : orner, parer / *cheveux aorniez*, p. p. (295) : parés
- Aornemens, s. m. plur. (23) : parures, ornements
- Aposteme, s. f. (31) : tumeur accompagnée de suppuration
- Appanage, s. m. (102) : Dr. dotation
- Appanez, p. p. (127) : Dr. pourvus d'une dotation
- Apparoir, v. intr. (122, 142) : apparaître, mettre en évidence
- Appensionation, s. f. (64) : acte d'appensionner, v. ci-dessous ; le mot n'est pas relevé dans les dictionnaires, on trouve *appensionnement*, mais seulement au xvii<sup>e</sup> siècle et dans un sens différent
- Appensionner, v. tr. (64) : donner à loyer ; on ne trouve dans les dictionnaires qu'une seule autre attestation d'*apensionner*, anc. picard en 1495 dans God. 1, 333c ; le sens de « mettre à pension » n'est attesté qu'à partir de Pomey 1671 dans FEW 25, 204a : *pensio*
- Appert (*il – que*), 3<sup>e</sup> p. de l'ind. prés. d'*apparoir* (37, 134, 214) : il est évident que
- Appointées (– *en droit*), p. p. (127) : Dr. ayant trouvé un accord à l'amiable selon les règles du droit, v. dans FUR. 1690 l'article *Appointement* / (150) : v. la note 3, p. 120
- Appoincter, v. tr. (202) : Dr. faire un arrangement, conclure un accord
- Apprehender (– *son boirie*), v. tr. (258, 260) : accepter (une succession) ; dans Tabouret des Accords, *Les Bigarrures, quatrième Livre*, 22 v<sup>o</sup>, éd. sous la direction de G.-A. Pérouse, Champion, 2004 : *apprehender leurs successions* (cité dans Lacurne)
- Apprentif, s. m. (34, 35, 36, 169) : apprenti, celui qui apprend un métier ou un quelconque enseignement
- Arbitraire, adj. (221, 225, 227) : arbitrale, prononcée par l'arbitre
- Arbitrale, adj. (225, 226) : prononcée par l'arbitre
- Arbitrateurs, s. m. plur. (226) : arbitres
- Arborée, adj. (93) : garnie à sa partie supérieure, comme d'un étendard
- Armer, v. tr. (132) : garnir, renforcer
- Arrester (– *en place*), syntagme verbal (182) : s'arrêter, se reposer en une place fixe
- Ase, s. m. (222) : âne ; ancien provençal *ase*, *aze*, attesté dans toute l'aire franco-provençale, v. FEW 25, 439b : *asinus*
- Asne, s. m. (*Aymer plus gros qu'un –*), loc. prov. ? (159) : pratiquer l'acte sexuel de manière ardente, l'âne étant ici symbole de l'ardeur et de la vigueur sexuelle, v. FEW 25, 443a : *asinus*
- Asnée, s. f. (65) : mesure de capacité pour les grains ; dans Lachiver : *Ânée* : « L'ânée de grain, à Lyon, composée de six bichets, valait 150 kg environ ; celle de Mâcon était comptée 273,7 litres, environ 205 kg »
- Asseoir, v. tr. (4) : loc. *asseoir jugement sur*, fonder, former un jugement (d'après ce qui a été dit) / *asseoir des flèches sur*

- qqn* (140) : les faire parvenir sur, les faire toucher *qqn*
- Assignation, s. f. (178, 289) : rendez-vous galant
- Assigner (– *qqn*), v. tr. (211) : le convoquer, lui fixer rendez-vous
- Assopies, adj. (227) : apaisées, calmées
- Aucun(e), pron. indéf. (80, 236) : quelqu'un(e)
- Aussi, adv. (303) : autant
- Autruy (*l'*–), pron. indéf. employé comme subst. (26) : le bien d'autrui ; usité jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle mais encore signalé dans Bescherelle
- Avaller, v. tr. (209) : enlever en faisant tomber, abaisser (en parlant de vêtements)
- Avant pied, s. m. (253) : empeigne d'une botte
- Avertin, s. m. (167, 173) : maladie de l'esprit, caprice, bizarrerie de caractère
- Ayder, aider (*s'*–), v. pr. (86, 123, 124) : se servir
- Bague(s), s. f. plur. (15, 106, 167, 172, 173) : bijoux, objets précieux en général, quelquefois anneaux / expr. *bagues et bijoux*, (105, 115, 170) : v. la note 1, p. 98
- Baillant, p. pr. (150) : remettant, livrant
- Bailler, v. tr. (27, 29, 32, 60, 81, 98, 113, 156, 160, 201, 202, 228, 234, 274, 275, 278, 279 bis) : donner / *baillée*, p. p. (15, 110, 153, 168, 256, 263) : donnée / *bailler en apprentissage* (39) : mettre en apprentissage
- Balladin, s. m. (169) : danseur
- Ban, s. m. (40, 46) : loc. (*convocation*) *du ban et arriere ban*, l'ensemble des nobles convoqués par le roi
- Bas, s. m. (222, 223) : bât ; la graphie *bas* est attestée en 1396 dans God. *Compl.* 8, 229b à Dijon, ca 1380-1400 dans le *Coutumier bourguignon glosé* dans la BLMF ; v. également les formes régionales dans FEW 1, 279b : \**bastum*.
- Bas de chausses, s. m. (104) : bas, pièce de vêtement qui ne couvre que la jambe
- Beau pere, s. m. (281) : v. la note 3, p. 183
- Beguïn, s. m. (89) : bonnet d'enfant
- Bichet, s. m. (59, 61) : mesure de capacité pour les grains, variable suivant les régions ; régionalisme, dans FUR. : « Le *Bichet* est particulièrement en usage en Bourgogne et en Lyonnais » ; dans Lachiver : « Ancienne mesure de capacité pour les grains, surtout en usage dans le Lyonnais, en Bourgogne et en Lorraine, et dont la valeur peut varier de 20 à 40 litres environ. À Lyon, le *bichet* valait 34,27 litres »
- Bicle, adj. (186) : qui louche
- Biens, s. m. plur. (21, 42, 56) : *biens dotaux*, *biens paraphernaux*, v. la note 1, p. 54
- Bienseances, s. f. plur. (179) : bonnes manières, attitudes convenables
- Bi-jarre, adj. (32) : singulier, bizarre ; italianisme, on rencontre au xvi<sup>e</sup> s. des graphies variées, *bigearre*, *bigarre*, *bigerre*, *bijarre*, *bizerre*, dues à un croisement avec *bigarré*, v. TLF, 4, 551a
- Bize, s. f. (47), du costé de bize, à bize / de bize (59, 65) : au nord
- Blanc, s. m. (136, 174) : espace réservé dans une pièce d'écriture pour être rempli plus tard ; v. God. *Compl.* 8, 327c et Nicot
- Blasonner, v. tr. (4) : critiquer, blâmer
- Boisseaux, s. m. plur. (29, 250, 266) : mesures de capacité pour les solides
- Bonace, s. f. (292) : tranquillité, calme (de la mer)
- Bons (– *jours*, – *soirs*), syntagme nominal (256) : jours favorables, temps heureux
- Bon homme, s. m. (32, 33, 230) : paysan / (95, 124) : brave homme
- Bonnement, adv. (126) : vraiment, réellement

- Botteau, s. m. (29, 58, 221, 255) : botte (de paille, foin, avoine...)
- Bouchon, s. m. (179) : botte de feuillage placée au dessus de la porte et constituant l'enseigne d'une taverne ; attesté depuis 1581 chez Baïff, a donné par métonymie le sens de « cabaret » (1631) puis celui de « débit de boissons offrant une restauration à base de plats simples et traditionnels », en usage encore aujourd'hui dans le Rhône, surtout à Lyon, v. DRF
- Bouflu, s. m. (133) : joufflu, bouffi ou glouton ; sans doute composé sur la racine *buff*, qui a donné la famille de *bouffer* dont les variantes sont nombreuses, v. FEW 1, 595
- Boulevards, s. m. plur. (48) : fortifications, remparts, courtines / *boulevard des hanneçons* (277) : v. la note 3, p. 179
- Bourdeaux, s. m. plur. (240) : bordels
- Bourdon, s. m. (174) : sexe masculin ; sens non attesté dans les dictionnaires, dérivé sémantique de *bourdon* « bâton, pique, lance » ; un exemple dans la BLMF, ca 1456-1467, les *Cent nouvelles nouvelles*, p. 108, et en 1510-1514 dans Maître Chevalet, *La vie de Saint Christophe*, v. 8039, p. 475, éd. P. Servet, Droz, 2006 ; v. aussi Lacurne qui renvoie au *Roman de la rose* et aux *Poesies* d'Eustache Deschamps
- Bourgeoise, adj. (150) : Dr. *caution bourgeoise*, caution solvable et facile à discuter
- Boussue, adj. (186) : bossue ; forme graphique régionale, v. FEW 1, 467b : \**bottia*
- Bouteculz, s. m. plur. (247) : moines convers
- Boyou culier s. m. (252) : le rectum
- Bracquemard, s. m. (251, 253) : sorte d'épée à lame courte et large
- Brasse, s. f. (14) : ancienne mesure correspondant à la longueur des deux bras étendus
- Brave, adj. (6, 88) : habile, qui excelle dans sa profession, / (154) : impétueux, hardi / (132, 229) : courageux
- Brayes, s. f. plur. (209, 253) : culottes, pantalons
- Brayette, s. f. (132, 252) : braguette, sorte de poche attachée devant le haut des chausses
- Breneuse, adj. (207) : souillée d'excréments
- Brimbalant, p. pr. (246) : s'agitant, se balançant
- Bruit, s. m. (91) : expr. à *petit bruit*, discrètement, sans éclat / *faire bruit*, (114) : causer du trouble, des querelles, des éclats / *le bon bruit*, (305) : la bonne renommée, la bonne réputation
- Cabinet, s. m. (178) : pièce réservée à l'intimité
- Caillette, s. f. (58) : quatrième estomac des ruminants, dont on extrait la présure
- Camuse, adj. (129) : qui a le nez court et aplati
- Caprice, s. m. (158) : modification imprévisible dans la conduite, revirement soudain ; *italianisme*
- Caresme-prenant, karesmeprenant, s. m. (51, 211) : les trois jours qui précèdent le Carême, et particulièrement le mardi gras
- Caressée, p. p. (111, 148) : traitée avec affection, bienveillance
- Caroler, v. intr. (109) : danser la carole
- Cas, s. m. (307) : expr. *c'est un grand cas*, c'est une chose surprenante, bien singulière
- Casuelle, adj. (11) : fortuite, éventuelle
- Casuellement, adv. (96) : par hasard, par accident
- Catégoriques, adj. (227) : clairs, précis

- Caution (– *bourgeoise*), (150) :  
v. Bourgeoise
- Caymander (– *leur vie*), loc. verb. (245) :  
mendier leur pain ; verbe dér. de l'anc.  
français *cayment*, *caïmant* « mendiant »  
attesté depuis la fin du xiv<sup>e</sup> siècle,  
d'origine inconnue, v. FEW 22-2,  
303b, 304, 305a.
- Celer, v. tr. (126) : cacher, tenir secret
- Cens et servis, syntagme nominal (59,  
74, 78, 217) : redevance due annuel-  
lement au seigneur pour la tenue du  
fief ; dans FUR. : « se dit surtout en  
pays de droit écrit et en Lyonnais »,  
v. la note 2, p. 83.
- Censive, s. f. (59, 78) : terre assujettie au  
cens
- Censures, s. f. plur. (30) : syntagme nomi-  
nal, *censures ecclésiastiques*, v. la note 2,  
p. 59
- Certainement, adv. (278 bis, 282, 294,  
295, 297) : d'une manière certaine,  
sans aucun doute
- Chaire (– *persée*), s. f. (251) : chaise  
percée
- Chambrée, s. f. (230) : ensemble de sol-  
dats couchant dans la même chambre
- Champs (*les, aux, des* –), s. m. plur. (23, 35,  
210, 246, 280, 290) : la campagne
- Chancreuses, adj. (153) : de la nature du  
chancre, ulcère vénérien
- Chapperon, s. m. (36, 163) : coiffure de  
femme composée d'un bourrelet posé  
sur la tête et d'une bande d'étoffe pen-  
dant par derrière
- Chaptal, s. m. (33) : cheptel, chepteil,  
contrat équivalent à celui de *commande*  
(v. ci-dessous)
- Charrée, s. f. (58) : charge, contenu d'un  
char, d'une charrette
- Chasse gueux, s.m (264) : agent chargé de  
surveiller les mendiants dans la ville ;  
attesté dans FEW 2-1, 323a : \**captiare*  
de 1665 à 1786 en Suisse, un ex. dans  
Hug. sans définition dans *Var. hist. et*  
*litt.* VIII, 159 ; dans God. c'est *chasse-*  
*coquins* qui est attesté au xvi<sup>e</sup> siècle
- Chaudelet, adj. (155) : un peu chaud
- Chausse, s. f. (251) : sac en vessie de porc  
en forme d'entonnoir (par analogie de  
forme avec les chaussees) pour admi-  
nistrer les clystères
- Chaut, adj. (154) : qui dégage de la  
chaleur
- Chevelieres (– *de fil*), s. f. plur. (168) :  
cordons, rubans de fil ; régionalisme  
bien attesté en franco-provençal  
et particulièrement à Lyon, *chavel-*  
*lier* « ruban de fil », *chevillière* « id. »  
à Mâcon, Villefranche, en Forez,  
Dauphiné et Suisse, on rencontre  
aussi *chevillère* dans un *Tarif douanier*  
de Lyon en 1632 (cité dans Savary des  
Bruslons 1723), v. FEW 2-1, 248a-  
b, et note 4 p. 251a : *capillus* ; dans  
God. *Compl.* 9, 75b, *Chevelieres de fil*,  
dans *Form. fort recreatif de tous contracts*,  
p. 123, Techener, il s'agit de notre texte  
cité d'après l'édition Techener (Paris,  
1829-34, 20 vol. in-16) : *Les joyeuse-*  
*tez, facecies et folastres imaginacions de*  
*Caresme Prenant, Gauthier Garguille...*,  
tome X, p. 123 ; dans Gay, *chevelire*  
« passementerie, galon » (1724), *Intr.*  
*de l'Eglise de Lyon*, N° 66
- Chevir, v. intr. (28, 131, 136, 143 153, 155,  
171, 202) : composer, transiger, s'ar-  
ranger avec qqn à propos d'un diffé-  
rend ; terme juridique en usage depuis  
le xv<sup>e</sup> siècle
- Chevroter, v. intr. (32) : mettre bas (d'une  
chèvre) ; sens rare, un ex. dans la BLMF  
en 1480 dans le *Régime santé du corps*,  
20 et au xvi<sup>e</sup> siècle dans Hug. chez  
Vauquelin de la Fresnaye
- Chiccanez, p. p. (54) : poursuivis en  
justice
- Chiccanoux, s. m. plur. (107, 212) : hom-  
mes de loi vivant de la chicane

- Chiff-Man, s. m. (253) : mot allemand, *schiffmann* : marin
- Chirurgien, s. m. (42, 43, 165, 214, 278) : praticien de la médecine, donc subalterne par rapport au médecin ; v. la note 4, p. 65
- Chommer, v. intr. (46) : cesser de fonctionner (dit d'un moulin)
- Chosette, s. f. (250, 262) : petite chose
- Circuit, s. m. (50) : espace à parcourir pour faire le tour d'un lieu
- Clair, adj. (126) : (qqch.) *de clair et liquide*, libre de dettes, disponible (en parlant du bien de qqn)
- Coanne, s.f (143) : couenne
- Codicillant, s. m. (275, 276, 277, 278) : celui qui établit un codicille ; *non attesté dans les dictionnaires*
- Codicille, s. m. (262, 263, 267, 272, 273, 277) : clause additionnelle complétant ou modifiant un testament ; v. la note 1, p. 177
- Codiciller, v. intr. (273) : établir un codicille ; *non attesté dans les dictionnaires*
- Coeffées, p. p. (90), *coiffées*, (286) : ayant la tête parée ou portant une coiffe
- Colet, s. m. (33) : collet, mantelet de cuir ; v. Gay, I, 410b, 411a
- Collationnée, p. p. (56) : comparée (*pour une copie*) à l'original pour s'assurer qu'elle est conforme
- Colloque, s. m. (278, 295) : entretien, discussion
- Colloquer, v. tr. (242) : mettre, placer
- Colonnelle, s. f. (133) : *la Colonnelle du grand Duc de Nogarets*, compagnie colonelle, première compagnie d'un régiment
- Commande, s.f (18, 31) : contrat par lequel on confie à qqn la garde d'un troupeau ou comme ici d'un seul animal, avec bénéfice pour lui de l'usage et d'une part sur le croît ; attesté en français dans FEW 2-2, 948b : *commendare* depuis Monet 1636, mais déjà en usage au xv<sup>e</sup> siècle comme régionalisme, à Neufchâtel (Suisse), en Bresse et dans les deux Savoie ; attesté dans le *Journal* de Guillaume Paradin, éd. M. Méras, Droz, 1986, 1572, p. 50 ; v. aussi la note 1, p. 53
- Comme, adv. (137) : comment
- Commentz (261) : commentaires
- Commise (*il l'a -*), p. p. (109) : confiée
- Commise (*droict de -*) s. f. (50, 79) : confiscation et garde d'un fief par le suzerain ; v. la note 1, p. 70
- Commission, s. f. (92, 95, 96, 221, 227, 228) : mission, tâche dans l'exercice de son métier
- Commuer, v. tr. (78) : transformer, modifier / *commuer à* (78) : échanger, transférer à
- Comparoir, v. intr. (202) : comparaître, se présenter
- Competer, v. intr. (206) : revenir à qqn en vertu d'un droit
- Complaignans, s. m. plur. (137) : ceux qui portent plainte en justice
- Composer, empl. intr. (206) : traiter, négocier avec qqn
- Compositeurs, s. m. plur. (226) : arbitres, conciliateurs
- Composition, s. f. (206) : disposition, arrangement, accord
- Concurrent, 3<sup>e</sup> p. plur. du présent du verbe *concurrer* (285) : s'accordent, agissent
- Condigne, adj. (143) : juste, à proportion du mérite
- Confederées, p. p. (150) : réunies, groupées dans un même corps social ; *emploi rare au xv<sup>e</sup> siècle en dehors des domaines politiques et historiques*
- Conferer, empl. intr. (282) : s'entretenir avec qqn sur un sujet d'importance et en discuter
- Conf(c)itures, s. f. plur. (117, 166) : aliments divers préparés pour la conservation
- Conjuration, s. f. (159) : serment, promesse

- Connils, s. m. plur. (66) : lapins
- Connivence, s. f. (275) : indulgence par entente préalable, complaisance
- Conscientieux, adj. (25) : qui fait preuve de conscience, de scrupule dans son comportement
- Conseil d'état, s. m. (12) : conseil particulier où le roi examinait avec ses ministres les affaires, en particulier celles de politique étrangère
- Constant (*durant et -*), p. pr. (110) / *pendant et constant* (100, 105, 114) : pendant (terme de palais) ; v. aussi la note 1, p. 95
- Constituant, s. m. (186, 187, 200, 202, 203, 204, 275) : celui qui, par la voie d'une procédure, confère un droit à qqn
- Constituer, v. tr. (167) : placer, mettre
- Consumer, v. tr. (26, 130, 141, 223, 262, 304) : consommer, faire disparaître ; sur la confusion entre les deux verbes *consumer* et *consommer*, v. TLF 5, 1406b, 6, 23b et FEW 2-2, 1095b, 1096a, 1097a : *consumere* et *consummare*
- Contans (*deniers -*), p. pr. (28) : deniers payés sur le champ / *contant* (207, 233) : comptant
- Contenant, p. pr. (58, 65, 217) : renfermant une quantité précise dans son espace
- Contracté(es), p. p. (157) : engagées (des promesses de mariage)
- Contrahens, s. m. plur. (56) : contractants
- Contraire (*au -*), loc. adv. (57, 63, 76, 84, 126, 138, 141, 148, 160, 161, 213, 238, 285, 286, 290, 296, 299) : d'une façon opposée, en sens contraire
- Convent, convens, s. m. (plur.) (245, 246, 247, 249) : couvent(s)
- Convenu, p. p. adj. (150, 152) : assigné à comparaître
- Convers, s. m. plur. (247) : religieux chargés des travaux domestiques, ne chantant pas dans le chœur et exclus des ordres sacrés
- Coquetier, s. m. (214) : marchand d'œufs et de volailles en gros
- Cornet, s. m. (254) : petite trompe rustique
- Cornette, s. f. (93) : coiffure de femme pour la nuit / (163) : pièce de taffetas portée en écharpe par-dessus la robe des docteurs, professeurs, légistes et médecins
- Cosses, s. m. plur. (23) : édiles municipaux, consuls ; les formes graphiques régionales de consul sont très nombreuses : *cosol*, *cosel*, *coussiou*, *cossou*, et *cosse* en Auvergne, v. FEW 2-2, 1093a : *consul* ; v. aussi la note 2, p. 56
- Couchon, s. m. (19, 20) : cochon ; var. graphique régionale, v. FEW 2-2, 1254b : *kos*
- Couchonnant, p. pr. (18) : cochonnant, mettant bas en parlant d'une truie / *couchomez*, p. p. (20) mis bas (en parlant des cochons) ; v. *couchon*
- Coudière, s. f. (128) : parapet, accoudoir d'un pont
- Courbettes (*manier qqn à -*), loc. (162) : v. Manier
- Couroyer, v. tr. (33, 168) : corroyer, fouler le cuir après le tannage pour l'assouplir
- Court des Aydes, syntagme nominal (134) : cour souveraine dans laquelle des affaires contentieuses relatives à tous les genres d'impôts sont jugées en dernier lieu ; v. aussi la note 2, p. 112
- Courtisan, s. m. (154, 177, 178, 179, 268) : celui qui cherche à plaire aux femmes ; équivalent masc. péjor. de la courtisane, *italianisme*
- Cramoisi, adj. (104) : teint d'une couleur vive, éclatante
- Crapaudine, s. f. (106, 170, 173) : pierre que l'on croyait provenir de la tête du crapaud et qui est en réalité une dent pétrifiée de squalé

- Creance, s. f. (148) : crédit, argent dû par un débiteur
- Creer, v. tr. (57) : loc. verbale *creer des dettes*, contracter des dettes ; attestée du xv<sup>e</sup> siècle à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle
- Crestée, adj. (281) : dressée comme une crête
- Creu, s. m. (33) : tout ce qui n'a pas nécessité de préparation / (67, 86) : cru, terroir
- Crieur, s. m. (264) : celui qui court les rues en annonçant ce qu'il vend
- Crochetteurs, s. m. plur. (259) : porte-faix, mais aussi voleurs usant d'un crochet ; v. la note 3, p. 169
- Curatrice (*mere* -), syntagme nominal (142) : v. Mere
- Cure, s. f. (144) : syntagme verbal, *n'avoir plus cure ny souci de*, n'avoir plus soin de, ne plus se soucier de
- Curieusement, adv. (305) : soigneusement
- Curiosité, s. f. (163) : souci, préoccupation
- Cuysage, s. m. (83) : cuisson ; les formes graphiques *cuisage, cuysage, quisage* ne sont attestées que de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle au xv<sup>e</sup> siècle, v. God. 2, 398a et God. *Compl.* 9, 263a ; dans la BLMF, *cuisaige* en 1390, *cuysage* en 1404
- Damas, s. m. (115) : drap de soie dont le tissu présente des fleurs
- Debille, debile, adj. (273, 274, 289) : affaibli, sans force
- Declarés, (*estre* -), p. p. (148) : être reconus, être considérés comme
- Decrepitez, adj. (144) : décrépits
- Decretales, s. f. plur. (261) : recueil de décrétales ; v. la note 1, p. 171
- Dedans, adv. (15, 16, 38, 48, 51, 55, 66, 119, 142, 180) : d'ici tel moment
- Défaut, 3<sup>e</sup> p. du sg. du v. *defaillir* (85, 303) : manque, fait défaut
- Deffenderesse, s. f. (122, 148, 149, 152) : celle qui se défend en justice
- Degrez, s. m. plur. (91, 92) : marches d'escalier
- Delaisser, v. tr. (58, 118, 121, 135, 205, 249, 256, 276, 305) : laisser après soi en mourant
- Deliberé, p. p. (200) : décidé
- Delicat, adj. (79) : sens péj. trop raffiné, élégant, pédant
- Delocation, s. f. (110) : déplacement, luxation, (terme médical) ; *delocation* est un latinisme directement emprunté du latin médical du Moyen Âge *delocatio*, qui a donné en français *dislocation* « luxation d'un membre », seule graphie attestée dans FEW 3, 34b : *delocatio* depuis le xiii<sup>e</sup> siècle ; la graphie *delocacion* est attestée dans *La pratique de Gordon*, ca 1450-1500, IV, 3 dans la BLMF
- Demeurance, s. f. (105) : Loc. *faire sa demeurence ou habitation*, séjourner, habiter
- Demeurant, p. pr. (28, 31, 64, 81, 85, 94, 97, 107, 141, 176, 188, 205, 208, 221, 239, 268, 273, 274) : résidant, habitant
- Denier, s. m. (12) : ancienne mesure de poids, vingt-quatrième partie de l'once / (21, 28, 55, 158, 161, 202) : monnaie valant un douzième du sou
- Departans (*se* -), p. pr. (140) : se séparant
- Departement, s. m. (255) : répartition des impôts
- Departir (*se - de*), v. pron. (41, 53, 161) : renoncer à
- Deportemens, s. m. plur. (160) : manières de se comporter, conduites
- Derrière (*par* -), loc. (161) : en cachette, secrètement
- Desbauches, s. f. plur. (8) : excès, dérèglements de la conduite habituelle
- Descente, s. f. (249) : endroit où l'on descend, où l'on séjourne ; sens très peu attesté dans les dictionnaires, uniquement en moyen français et localisé en Normandie, dans God. 2, 551a

- en 1394 : *Denombr. du bailliage de Constantin*, Arch. P 304, f° 53 r°, et dans le *Coutumier d'Hector de Chartres* (1398-1402) dans la BLMF
- Desceu, s. m. (140) : loc. *au desceu de*, à l'insu de
- Desdaigner (*se - de*), v. pron. (79, 170) : dédaigner de
- Desespéré, adj. (286) : qui agit par désespoir, découragé
- Deshouser, v. tr. (209) : débotter
- Desmettre (*se -*), v. pron. (88, 211, 234, 236) : renoncer
- Dépit (*de -*), syntagme nominal (18) : de manque d'attention ; sens rare au xv<sup>e</sup> siècle où le sens le plus courant est « mépris » qui ne convient pas ici, on relève dans FUR. : « On dit proverbialement qu'une chose est faite par *dépit*, pour dire qu'elle croist sans qu'on en ait soin » / (200) : de déplaisir
- Desvoyer, v. tr. (288) : écarter, détourner
- Detenu, p. p. (189, 273) : maintenu en dépendance, empêché d'agir (par une maladie)
- Deuément, adv. (142, 165, 214) : justement
- Devestir, v. intr. (44, 51, 60, 211, 236) : dessaisir d'un bien ; v. la note 1, p. 66
- Diablotteau, s. m. (22, 24) : diabolotin, petit diable
- Diffinitive (*en -*), loc. adv. (61, 80, 150) : Dr. en conclusion (par ellipse de *sentence*) ; la graphie *diffinitive* est attestée jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle.
- Diffinitivement, adv. (153, 227) : par jugement définitif
- Diformité, déformité, s. f. (129, 135) : difformité, laideur
- Dilayée, p. p. (95) : différée, retardée
- Dilection, s. f. (151) : affection, amitié
- Dire (*commun -*), syntagme nominal (5) : sentence, proverbe
- Directe, s. f. (59, 217) : partie du domaine réservée au suzerain sans l'intermédiaire d'un vassal ; v. la note 2, p. 74
- Discours, s. m. plur. (240, 288) : propos, réflexions, exposés
- Discretion (*âge de -*), syntagme nominal (20) : âge de discernement ; v. God. 2, 719b ; dans FUR. : « À sept ans on est en *âge de discrétion* » / *sans discretion*, (139, 240) : sans distinction
- Dispensation, s. f. (21, 58, 65, 213) : application, exécution
- Distracts, p. p. (146, 247) : écartés, séparés
- Distrayre (*se -*), v. pr. (232, 236) : se détourner, s'écarter
- Domestique, adj. (94, 278 bis) : familial, intime
- Domestiques, domestiques, s. m. plur. (150, 151) : ceux qui sont attachés à une personne, souvent rétribués, vivant dans une même maison
- Domicile, s. m. (62, 202) : loc. *eslire (son) domicile*, faire choix d'un domicile pour l'exercice de ses droits
- Domage, s. m. (18) : champ d'autrui où il est défendu de faire paître ses animaux ; régionalisme sémantique, v. FEW 3, 11a et note 6, 11b : *damnum* ; dans la BLMF attesté en 1375 dans *Recueil de documents concernant le Poitou*, t. 4, 283, et dans Lacurne, *Cout. de Hesdin* ; v. aussi la note 2, p. 53 / Dr. loc. *dommages et interests* (9, 17, 20, 28, 29, 39, 41, 56, 81, 84, 121, 132, 139, 142, 143, 145, 147, 150, 153, 170, 172, 173, 184, 213, 238) : dédommagements, indemnités
- Dotaux (*biens -*), adj. (21, 42, 56) : v. Biens
- Dotte, s. f. (43, 49, 98, 113, 187) : dot ; *dot(t)e* était la forme féminine de *dot* employé au masculin jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle
- Double doublon, s. m. (18, 19, 36, 233) : monnaie de la double valeur d'un

- doublon, monnaie d'or espagnole ; empr. à l'espagnol *doblan*, de même sens
- Doutueux, s. m. plur. (214, 264) : v. note 1, p. 173 / - *seraphiques* (152) : v. Seraphiques
- Dragée, s. f. (169) : petit plomb de chasse
- Drapeau, s. m. (91) : *vieux drappeaux*, vieux habits, vieux linge / (182) : vêtements, divers objets de linge
- Droicturier, s. m. (31) : qui se sert de sa main droite, droitier ; non attesté en ce sens au xv<sup>e</sup> siècle, on rencontre uniquement celui de : « qui agit suivant le droit, bon, légal, équitable... » ; les deux sens se combinent ici dans un jeu de mots
- Drolaticque, adj. (117) : plaisant, drôle, pittoresque
- Ducatz, s. m. plur. (233) : monnaie d'or de valeur variable selon les pays ; directement empr. de l'italien *ducato*, « monnaie frappée à l'image d'un duc », v. FEW 4, 196b : *dux*, et TLF 7, 532a
- Dueil, s. m. (200) : affliction causée par la mort d'une personne aimée / *habitz de dueil* (257) : habits de deuil ; pour la forme graphique *dueil* v. FEW 3, 121b, note 2 : *dolus*
- Edification, s. f. (8) : instruction, formation (au sens moral)
- Effect, effet, s. m. (21, 54, 62, 158, 276) : conséquence, résultat d'un jugement / *sortir en effect*, *sortir son effect* (159, 184) : v. Sortir / *par effect*, (212) : par acte / *d'effect* (281) : en effet, en réalité
- Effectuer, v. tr. (156, 160, 166, 177, 260) : mettre à effet, accomplir
- Élevation, s. f. (109) : action d'élever un enfant, de l'éduquer ; sens rare au xv<sup>e</sup> siècle, une seule attestation relevée dans FEW et Hug. chez d'Aubigné
- Émologuer, v. tr. (183) : homologuer
- Empeschement, s. m. (181, 290) : obstacle, gêne
- Empescher, v. tr. (27, 98, 112, 144, 200) : faire obstacle, s'opposer à, contrarier / (128) : gêner, embarrasser (physiquement) / *empesché*, p. p. (3) : retenu par des occupations / *empescher que* (246) : ne pas permettre que, éviter que
- Employer, v. tr. (6) : syntagme verbal, *employer le temps*, le passer à une occupation visant un but déterminé
- Empraindre, v. tr. (32) : féconder une femelle
- Enflamber, v. tr. (298) : enflammer, échauffer
- Engin, s. m. (86, 99, 251) : le membre viril / (88, 89, 178, 228) : le sexe féminin / (182) : instrument quelconque / *homme de grand engin* (111) : homme intelligent, habile
- Engoleer, enjoeler, enjoler, v. tr. (104, 115, 166) : donner à sa future épouse des cadeaux de noce, souvent des bijoux ; au xv<sup>e</sup> siècle ces graphies ne sont plus en vigueur, on rencontre plutôt les formes *enjouailler*, *enjoueller* ; v. aussi la note 1, p. 98
- Ennuyer (s<sup>-</sup>), v. pron. (201) : se lasser
- Ennuyeuse, adj. (114) : pénible, fatigante, fâcheuse
- Ensemble, prép. (50, 105) : avec / *par ensemble*, adv. (92) : ensemble / *d'ensemble*, adv. (140) : l'un d'avec l'autre
- Ensemblement, ensemblément, adv. (39, 91, 92, 93, 98, 99, 100, 112, 151, 176, 180, 206) : ensemble
- Entendre (- à qqch.), v. tr. ind. (165) : se montrer disposé à
- Entez, p. p. (179) : greffés
- Entreparleurs, s. m. plur. (278) : interlocuteurs, personnages dans un dialogue
- Entreprendre, v. intr. (5, 6) : s'arroger le droit de juger une chose qui n'est pas de sa compétence / (291) : s'occuper, se mêler de tout, se quereller

- Entreservir (*s<sup>2</sup>-*), v. pron. (154) : se servir mutuellement
- Entretienement, s. m. (27, 236) : entretien (d'une personne) / (145, 175) : observation, exécution / (164) : maintien, confirmation
- Entretenir, v. tr. (9, 38, 56, 61, 136, 145, 203, 213, 238) : respecter, maintenir le contenu d'un document officiel / (35) : fournir le nécessaire à qqn / (88, 234) : maintenir qqn ou qqch. en bon état par des soins appropriés / (168) : tenir, maintenir (une cavalière lors d'une danse) / *entretenir* (*l'amitié*), (90, 230) : tenir dans le même état, conserver / *entretenir qqn*, (248) : parler, converser avec qqn. / v. pron. (274) : se maintenir / p. p. *entretenu* (*au sentier de vertu*), (305) : maintenue, tenue
- Entroges, introges, s. m. plur. (66) : Dr. entrages, droits qu'on payait en entrant en possession d'un bien ; v. la note 1, p. 78 ; les formes *entroge*, *introge*, formes régionales, ne sont pas attestées dans les dictionnaires, v. FEW 4, 775a : *intrare* qui ne mentionne à côté d'*entrage* que la forme *intraige*, du latin médiéval *introgium*, dans des textes du Dauphiné et de Savoie au xvii<sup>e</sup> siècle
- Envieillir, v. intr. (296) : vieillir
- Escacher (*s<sup>2</sup>-*), v. pr. (87) : s'écraser
- Escarpins, s. m. plur. (169) : souliers découverts à semelle très mince ; *italianisme*
- Escheoit (*s'il -*), 3<sup>e</sup> p. de l'imparfait du verbe *escheoir* (178) : s'il arrivait / *escherra*, 3<sup>e</sup> p. du futur (50, 52) : arrivera
- Escheute, s. f. (44) : ce qui échoit par succession, héritage
- Escus (- *du Palais de Paris*), expr. (67, 77) : faux écus, jetons servant à compter
- Escuz couronne, s. m. plur. (234) : monnaie d'or frappée à partir des règnes de Louis XI et Charles VIII surmontée de la couronne royale, équivalent de *l'escu sol*
- Escus pistollets, s. m. plur. (60) : demi pistoles
- Escus, escus sol, escuz solz, escuz d'or solz, escuz (d'or) au soleil, s. m. plur. (43, 44, 45, 60, 61, 82, 158, 161, 166, 169, 170, 171, 207, 214) : monnaie d'or frappée à partir des règnes de Louis XI et Charles VIII surmontée de la couronne royale au-dessus de laquelle était figuré un soleil dont le cours était établi à 60 sols tournois depuis 1575
- Espaule, s. f. (161) : loc. adv. *regarder pardessus l'espaule*, ne pas regarder du tout
- Espingles (*les -*), s. f. plur. (36) : ce qu'on donne à une femme quand on fait un marché avec son mari ; v. la note 1, p. 62
- Espoussetez, p. p. (206) : battus, défaits
- Esprainct, p. p. (308) : pressé
- Estably(s) (*personnellement -*), (32, 42, 273), (- *en leurs personnes*), (221) : loc. v. la note 2, p. 150
- Estat, s. m. (6, 76, 129, 161, 204) : charge, office, profession
- Esteindre, v. tr. (257, 288, 298, 299, 300) : faire cesser, faire disparaître
- Ester, v. intr. (203) : Dr. loc. *ester à droict*, comparaître en justice, tenter une action en justice / *ester à*, v. intr. (225) : s'en tenir à ; attesté depuis Cotgr. 1611 dans FEW 12, 237b : *stare*
- Estoc, s. m. (113, 135) : bien de famille, bien héréditaire / *estoc paternel* (135, 258, 260) : bien héréditaire venant du père / *estoc maternel*, (258, 260) : bien héréditaire venant de la mère
- Estoffe, s. f. (152) : expr. *de son estoffe*, de son rang, de sa condition
- Estoupe, s. f. (182) : partie la plus grossière de la filasse (de chanvre, de lin)
- Estreiner, v. intr. (168) : faire un cadeau

- Estreines, s. f. plur. (154, 263) : étrennes, présents offerts à l'occasion du jour de l'an
- Estrier, s. m. (159) : au fig. loc. verb. (*avoir le pied à l'estrier*, être engagé dans une affaire, une entreprise ; attesté en 1762 dans FEW 17, 253a : \**streup*-mais déjà un exemple en 1437 dans la BLMF, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antér. au XVI<sup>e</sup> siècle*, t. 2, p. 429
- Estuves, s. f. plur. (226) : maisons de bains ; v. la note 1, p. 153
- Evenement, s. m. (148) : expr. *en tout événement*, quoiqu'il arrive
- Eventoïr, s. m. (104) : éventail
- Eviction, s. f. (62, 81, 205, 238) : Dr. action par laquelle on dépossède qqn de tout ou partie de la chose vendue, v. la note 2, p. 142
- Execution, s. f. (61, 80, 130, 145, 161, 172) : Dr. mise à réalisation d'une sentence, d'un jugement / (96) : Dr. saisie et mise en vente des biens d'un débiteur par décision de justice / (164, 165) : accomplissement, mise en œuvre d'un projet (ici des promesses de mariage)
- Exposant, p. pr. (168) : donnant, mettant à disposition
- Expès (*par -*), adv. (55, 84, 200, 257) : de propos délibéré, expressément
- Expès (-sse), adj. (44, 78, 83, 114, 182) : précis et explicite
- Façon, s. f. (77) : à la façon de
- Facultez, s. f. plur. (112, 115, 237, 261) : biens, possessions
- Faicts (- *funeraires*), s. m. plur. (258) : dépenses, frais ; peu attesté, un seul exemple en moyen français dans God. *Compl.* 9, 595b
- Faillir (- à), v. intr. (289) : manquer, faire défaut
- Faitsneant, s. m. (140) : fainéant, paresseux ; *graphie ancienne inusitée au XVI<sup>e</sup> siècle*, directement issue de *fait-néant*, *fait-nient*, v. FEW 3, 555a : *fin-gere* et God. 9, 593b
- Falots, s. m. plur. (133) : torches, flambeaux.
- Fardeau, s. m. (221) : botte (de paille) ; on ne trouve pas dans les dictionnaires *fardel*, *fardeau* pour désigner de la paille ou du foin, il s'agit toujours de paquet, charge de marchandises, sans doute à rapprocher de *fardel* « botte d'herbe » (1205 dans TLF) ou de var. sémantiques régionales, v. FEW 19, 43b, 44a : *farda*
- Fascher (- à), v. intr. (289) : importuner, ennuyer / *fascher qqn*, (294) : être pénible à qqn, dégoûter
- Faute, s. f. (96) : manquement, absence
- Faute (*à - de*), loc. prép. (6, 16, 18, 30, 48, 38, 50, 52, 101, 134, 164, 170, 257) : faute de
- Faveur, s. f. (19) : disposition bienveillante et favorable envers qqn
- Feaux, adj. (260) : fidèles, dignes de confiance
- Feriaux, s. m. plur. (115) : les jours fériés
- Fiffre, s. m. (252) : petite flûte traversière en bois au son aigu
- Figure (- *de procès*), s. f. (52, 221, 275) : forme
- Filasse, s. f. (89) : ensemble des fils obtenus par la fileuse
- Filetz, s. m. plur. (271) : fils
- Finablement, adv. (116, 128, 304) : finalement
- Flacque, adj. (8, 215) : flasque, molle, vide ; *flaque*, *flacque* (formes usitées au XVI<sup>e</sup> siècle essentiellement) sont des var. dialectales de *flache* « qui manque de fermeté », forme féminine de *flac* de même sens, v. FEW 3, 590 ab : *flaccus*.
- Flambleaux, s. m. plur. (245) : flambeaux ; graphie dér. des anc. formes *flamble* « flamme », *flambler* « flamber », que l'on rencontre encore de manière isolée au XVI<sup>e</sup> siècle, v. Hug.

- Flanc, s. m. (111) : syntagme verbal, *avoir à ses flancs*, avoir à ses côtés
- Floutte (- *d'Alleman*), s. f. (252) : sorte de flûte traversière d'origine allemande
- Foireuse, adj. (18) : qui a la foire, la diarrhée
- Fonds (*son grand -*), s. m. (88) : son grand sexe (d'une femme)
- Force (à -), loc. adv. (117, 287) : en abondance / (*demeurera*) *en son entier force et vertu*, syntagme nominal (172) : en vigueur, de façon contraignante
- Forclos(e), adj. (102, 145) : exclu, rejeté
- Formage, s. m. (58) : fromage ; il s'agit bien sûr ici d'une absurdité agronomique, c'est froment que l'on attend ici, pas fromage
- Fosse, s. f. (304) : loc. *entrer en la fosse*, mourir
- Fourbisseur (- *de verres*), s. m. (270) : celui qui nettoie, fourbit ; ici emploi burlesque s'agissant de verres alors que le fourbisseur était celui qui polissait et montait les armes blanches
- Fournir, v. intr. (12, 244) : contribuer, payer
- Foussez, s. m. plur. (48) : *foussez à fondz de cuve*, fossés d'une ville revêtus des deux côtés à pied droit et sans talus ; v. FEW 2-2, 1548b : *cupa*
- Foussoyé(e), p. p. adj. (48, 216) : entouré(e) d'un fossé
- Fouyes, adj. (75) : déterrés
- Fracture, s. f. (110) : rupture d'un os
- Fraises, s. f. plur. (179) : collerettes de lingerie portées autour du cou par les hommes et les femmes aux *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles
- Fraiz (*tout - nay*), adv. (169) : récemment, nouvellement / *à grandz fraiz*, loc. adv. (244) : en faisant de grandes dépenses / *peindre à fraiz*, (221) : v. Peindre
- Frequentation, s. f. (108) loc. *avoir frequentation (avec qqn)*, avoir des relations avec qqn
- Frettillement, s. m. (91) : frottement
- Friand, adj. (255) : qui flatte le goût, appétissant
- Friandz, s. m. plur. (265) : gourmands, qui aiment les morceaux délicats
- Frise, s. f. (74) : étoffe de laine de Hollande velue et frisée d'un côté
- Friser, v. tr. (92) : frôler, effleurer
- Frisque, adj. (231) : vive, alerte, pimpante
- Froc, s. m. (246) : habit monacal / expr. *quicter le froc* (248) : renoncer à la vie religieuse ; expr. attestée depuis Rich. 1680 d'après FEW 16, 248a : \**brokk* ; un ex. en 1609 chez M. Régnier dans Frantext
- Frotter (- *son lard*), expr. (54, 143, 174) : v. Lard
- Fruicts, s. m. plur. (47, 52, 59, 62, 65, 79, 99, 113, 114, 118, 121, 210) : Dr. avantages, bénéfiques, revenus / s. m. sg (296) : bénéfice, rendement
- Fruition, s. f. (138) : jouissance
- Furieux, adj. (141) : violent, agressif / *le Furieux*, (229) : le fou (sobriquet)
- Gages, s. m. plur. (16) : v. la note 3, p. 51
- Gaillarde, adj. (93, 110, 111, 132, 231, 256) : réjouie, pleine d'entrain, de vigueur / *Gaillard*, adj. (278 bis) : vigoureux, apte à procréer
- Gaillarde, s. f. (169) : danse en couple caractérisée par une allure vigoureuse et une grande variété de pas
- Gaillardement, adv. (54) : de bonne grâce, de bon cœur
- Gaillardise, s. f. (100, 237) : vigueur, vivacité
- Gairlandes, s. f. plur. (295) : guirlandes de fleurs portées dans les cheveux ; graphie non attestée, à rapprocher des graphies *garlande* (M. Scève), *guerlande* (1537), empr. à l'anc. bas francique \**wiara*, v. FEW 17, 573b, 574 ; la graphie *guerlande* se trouve déjà en

- 1403 chez Christine de Pizan, *Le Dit de la Pastoure*, 258 dans la BLMF ; les graphies *girlinge*, *guirlinge* sont empr. à l'italien *ghirlanda* « couronne de fleurs, de feuillage », v. aussi TLF 9, 607b
- Galeuse (- *université*), adj. (240) : misérable
- Gallands, adj. (165) : d'un commerce agréable, de bonnes manières
- Galle, s. f. (261) : noix de galle
- Galloche, s. f. (134) : soulier de bois d'une pièce que portent les gens de village
- Garandie, garendie, s. f. (62, 63, 81, 147, 149, 210, 238) : Dr. garantie, obligation pour un vendeur de garantir un bien vendu ; v. la note 2, p. 142
- Garces, s. f. plur. (230, 231, 232, 235) : filles de mauvaise vie, débauchées
- Garde noble, s. f. (120, 142) : v. la note 2, p. 116
- Gardien, s. m. (247) : supérieur d'un couvent
- Gausserie, s. f. (86) : moquerie, raillerie
- Gentillesse, s. f. (148) : qualité de ce qui est plaisant, agréable
- Geometriens, s. m. plur. (51) : géomètres
- Getton, s. m. (32) : jeton, rejeton d'une plante ; graphie peu usitée au XVI<sup>e</sup> siècle, la plus fréquente est la forme *jetton*, v. Hug. IV, 715.
- Grain, s. m. (12) : très petite unité de poids employée en orfèvrerie, vingt-quatrième partie du denier
- Grand veneur, s. m. (97) : officier responsable de la vénerie d'un prince
- Grange, s. f. (24, 25, 26, 27, 29) : métairie comprenant à la fois l'habitation du métayer et l'exploitation agricole ; régionalisme, *grange* « habitation du fermier, du métayer » est attestée dans FEW 4, 226b : \**granica* dans le Centre, la Bresse et le Lyonnais. Signalé dans TLF comme régionalisme du sud de la France et dans Lachiver du Centre et de la Bresse. Dans Nizier du Puitspelu : « Chez nous, ce n'est pas seulement le bâtiment de la ferme destiné aux récoltes, c'est aussi l'habitation du fermier, et même l'ensemble de l'exploitation rurale. » ; dans Vachet : « le granger est le fermier, le métayer, la *grange* est son habitation »
- Gratieuusement, adv. (35) : avec bonté, favorablement
- Grave, adj. (79) : sérieux, digne
- Gravot, s. m. (169) : lourd, peu agile ; forme non attestée dans la lexicographie, sans doute diminutif formé à partir de *grave*, cf. les formes anc. français, *grevos*, *grevus*, *greveus* « lourd, pénible », et les formes régionales : provençal *gravouge*, dauphinois *gravoge* « lourd, peu agile, fâcheux, malheureux », v. FEW 4, 264b : *gravis*
- Gré (*avoir à -*), loc. (17, 38, 41, 56, 61, 145, 175, 184, 203, 213, 238) : agréer, être satisfait de qqch
- Greve, s. f. (4) : jambe
- Groiselle, s. f. (73) : groseille
- Grosse, s. f. (168) : v. la note 1, p. 129
- Grupper, v. tr. (262) : prendre, saisir, dérober ; var. graphique de *gripper*, v. FEW 16, 73a et note 1 p. 79b : \**grîpam*
- Gueyne, s. f. (251) : gaine, fourreau d'épée
- Habile, adj. (275) : qualifié / loc. *habile à succeder* (135) : ayant la capacité légale de succéder
- Habiliter (*s' -*), v. pron. (165) : se rendre apte, s'exercer
- Haire(s) (*pauvre(s) -*), s. m. (181, 210) : pauvre hère, homme très misérable
- Halebarde, hallebarde, s. f. (219, 220) : arme d'ast à long manche, à fer tranchant et pointu et avec deux fers latéraux recourbés ; empr. au m. h. allemand *helmbarte*, v. FEW 16, 194a, cette arme d'origine allemande ou

- suisse fut importée en France vers la fin de la guerre de cent ans
- Hanter, v. tr. (115, 161, 292) : fréquenter, aller souvent, se tenir souvent en un lieu
- Harpyes, s. f. plur. (23) : sens fig. personnes rapaces, avides ; rare au XVI<sup>e</sup> siècle, attesté pour la première fois chez Noël Du Fail, v. God. *Compl.* 9, 748b
- Henry, henri, s. m. (36, 37, 38) : *double henry (henri) d'or*, monnaie de la double valeur d'un *henri*, monnaie d'or frappée entre 1550 et 1562 sous Henri II, François II et Charles IX
- Heur, s. m. (214) : chance, bonheur / (306) : sort, fatalité
- Hoirs, s. m. plur. (18, 42, 47, 48, 49, 53, 58, 65, 103, 112, 231, 259, 304) : héritiers
- Hoirie, s. f. (101, 113, 120, 121, 126, 130, 157, 250, 254, 258, 260, 261, 262, 274, 276) : héritage, succession
- Honnesteté, s. f. (160) : bienséance, convenance / (254) : probité
- Huguenotte (*à l'*-), s. f. (240) : à la manière des huguenots
- Humeur, s. f. (147) : syntagme nominal, *humeur radicale*, composé liquide du corps humain, humeur que l'on considérait comme le principe de la vie / *les quatre humeurs génératives* (303) : le chaud, le sec, le froid et l'humide
- Hurter, v. intr. (92) : frapper à une porte
- Huys (*l'*-), s. m. (93) : la porte
- Icel(l)uy, pron. dém. (78, 81, 88, 103, 117, 119, 170, 186, 200, 238, 245, 261, 268) : celui-ci
- Iceux (*d'*-), adj. dém. (55, 56, 62, 171, 214) : (de) ces, d'eux
- Image, s. f. (23, 24, 25, 26) : statue / s. f. plur. (271) : représentations graphiques sur un support de papier
- Imbringuées, adj. (208) : embrouillées, embarrassées ; régionalisme, v. FEW 1, 530 : *\*brinos*, Lyon *imbringo* « embarrasser, créer des difficultés », *embringue* « embarras, obstacle, difficulté », Forez *imbringuâ* « embarrasser », *embringue* « embarras » ; dans Nizier du Puitspelu : « *Imbringo* ; à Lyon *embringuer* “Embarrasser, créer des difficultés” », terme utilisé aussi au sens juridique, sous *Embringo* : « On lit dans nombre d'actes anciens de l'arrondissement de Nyons, à propos de propriétés : “Non *embringuée* d'hypothèques” » ; v. aussi God. 3, 39c, 40a
- Immortalité, s. f. (131) : longue durée
- Immortel, adj. (130) : de longue durée, sans fin
- Impetration, s. f. (21, 57, 64, 213) : obtention
- Imposition, s. f. (42) : affectation d'une somme à un usage ; v. la note 3, p. 65
- Incontinent, adv. (15, 17, 20, 25, 199, 217, 219, 220, 261, 287) : sans aucun délai, aussitôt
- Incorporez, p. p. (22) : pénétrés, entrés dans l'esprit de qqn / (179) : introduits, absorbés / v. tr. (211) : faire entrer dans une femme par coït
- Indeue, adj. (121) : qui n'est pas conforme à la loi, qui n'est pas justifiée
- Indice (*doigt* -), s. m. (106) : index
- Indignation, s. f. (114) : colère et/ou mépris
- Indiscretion, s. f. (141) : manque de discernement
- Individue, adj. (242) : indivisible
- Inhibitions, s. f. plur. (201) : interdictions
- Injure, s. f. (25) : dommage, exaction / *injure de temps*, (219) : dommage, destruction causés par le temps dans sa durée
- Injurieuse, adj. (151, 187) : injuste
- Inquelin, s. m. (91) : locataire ; les formes *inquilin* (anc. prov.), lyonnais *inquilin*, grenoblois *inquelin*,

- attestées uniquement dans le sud-est de la France sont des emprunts au lat. administratif des notaires *inquilinus*, de même sens, v. FEW 4, 706b et Hug.
- Inquietude, s. f. (182) : fatigue, agitation
- Insinuation, s. f. (106, 212) : v. la note 2, p. 98
- Instrumentaires, adj. (152) : Dr. *tesmoings instrumentaires*, témoins qui assistent un notaire dans les actes pour la validité desquels la présence de témoins est indispensable ; syntagme attesté seulement en 1765 (*Encyclopédie*, t. 16) dans TLF 10, 351a et FEW 4, 727a : *instrumentum* ; première attestation
- Interessez, adj. (164) : blessés, lésés, endommagés
- Interest, s. m. (40, 160) : préjudice, dommage / *dommages et interests*, v. Dommage / *avoir intérêt à qqch.* (264) : avoir avantage à
- Intermission, s. f. (181) : interruption
- Inthimation, s. f. (62, 201) : intimation, injonction, assignation devant un tribunal
- Inthimée (l'–), s. f. (128) : la défenderesse en appel ; v. la note 1, p. 110
- Intolérables, adj. (293) : difficiles à supporter, fatigantes
- Inutil(e)s, adj. (46) : dont on n'a plus l'usage / (86, 130, 151, 294) : non indispensables
- Investir, v. tr. (44, 51, 60, 89, 211, 234, 236) : mettre en possession d'un bien ; v. la note 1, p. 66
- Involution, s. f. (141, 171) : expr. *involution de procès*, assemblage de difficultés, d'embarras (dans un procès)
- Irreprehensible, adj. (296) : irréprochable
- Jecter (*se* –), v. pr. (92) : se précipiter
- Judiciellement, adv. (269) : judiciairement
- Juré, s. m. (204, 214) : celui qui dans une corporation a prêté les serments requis par la maîtrise
- Justicier (*haut* –), s. m. (19) : v. la note 3, p. 53
- Karesmeprenant, s. m. (51) : v. Caresmeprenant
- Labourer, v. intr. (88, 99, 174) : accomplir l'acte sexuel
- Laigs, s. m. (244, 249, 250, 276) : legs
- Laine, s. f. (46) : (*sommes*) *qui portent laine*, v. Porter
- Lairra, 3<sup>e</sup> p. du sg. du futur du v. *laier*, laisser (297) : *laissera / lairront* (304) : *laisseront / il ne lairra de* (80) : il ne cessera de
- Laitaige, s. m. (33) : lait
- Lancier, s. m. (133) : cavalier armé d'une lance
- Laouds, s. m.plur. (74, 75, 78, 79) : v. la note 2, p. 83
- Lard, s. m. (54, 143, 174) : expr. *Frotter son lard*, accomplir l'acte sexuel
- Laye, adj. (39) : laïque
- Lecture, s. f. (274) : enseignement
- Legat, s. m. (119, 127, 258) : legs ; v. la note 4, p. 105
- Legitime, s. f. (102, 119, 250) : v. les notes 3, p. 66 et 3, p. 105
- Lettres (– *de relief*), syntagme nominal (21, 57, 64, 213) : v. la note 3, p. 54
- Licitation, s. f. (231) : Dr. vente aux enchères
- Licité, p. p. (232) : vendue aux enchères
- Lict de justice, syntagme nominal (14) : v. la note 3, p. 50
- Liffrelofre, s. m. (299) : terme de mépris désignant un philosophe ; à l'origine terme d'injure désignant les suisses et les allemands, appliqué aux philosophes par Rabelais, v. FEW 16, 453b : *leffur*
- Liquide, adj. (126) : (*qqch.*) *de clair et liquide*, v. Clair
- Lire (– *publiquement*), v. tr. (274) : enseigner
- Logette, s. f. (181, 241) : petit logis, petite cabane des pauvres gens
- Logis, s. m. (133, 140, 180, 181, 182, 183, 184, 270, 278) : endroit où on loge /

- (208, 209, 211) : hôtellerie ; v. aussi la note 1, p. 144
- Loisir, s. m. (255) : possibilité, temps nécessaire pour faire qqch. / *estre de loisir*, loc. verbale (288) : avoir du temps libre
- Loüage, s. m. (81) : contrat de location
- Lourd, adj. (19, 130, 171) : important, considérable
- Loyale, adj. (44) : légitime ; v. la note 3, p. 66
- Lustre, s. m. (48) : période de cinq ans
- Maintenir, v. tr. (16, 19, 47, 53, 61, 80, 84, 87, 88, 207) : garantir, conserver / *maintenir qqn à qqn* (34) : faire rester qqn auprès de qqn
- Maison, s. f. (304) : syntagme nominal, *enfants de maison*, enfants de famille noble
- Maison forte, s. f. (49, 75) : manoir fortifié, petit château fort
- Majeurs, s. m. plur. (97) : Dr. ceux qui, par leur âge, atteignent la plénitude de leurs droits (265, 278) : officiers de justice
- Mal nées, adj. (157) : qui ont un mauvais penchant, un mauvais naturel
- Male grace, syntagme nominal (114, 154) : défaveur, inimitié
- Malice, s. f. (96, 141, 290, 302, 305) : méchanceté, inclination à mal faire, à nuire
- Malicieusement, adv. (305) : cruellement, d'une manière à nuire
- Maling, adj. (92) : malveillant, méchant
- Malostru, adj. (286) : petit, de basse condition
- Mandement, s. m. (188) : procuration / *mandement plus special*, syntagme nominal (175, 187, 203) : type de procuration ; dans FEW 6-1, 150a : *mandare*, *mandement especial* « procuration »
- Manger, v. tr. (7) : loc. *manger son bled en herbe*, dépenser son revenu d'avance, (46) : dilapider son capital en étant obligé de le vendre pièce par pièce / prov. *manger la poule sur le bon homme*, (230) : v. Poulle
- Manier, v. tr. (162) : loc. *manier quelqu'un à courbettes*, lui imposer sa volonté, le diriger ; loc. attestée en 1656 dans Oudin d'après FEW 2-2, 1588b : *curvare*, non attestée dans les autres dictionnaires consultés ; un exemple dans Frantext en 1584 chez F. d'Amboise, *Les Neapolitaines*, p. 175 : « *Je le manieray de bonne sorte, à courbettes et à passades* » ; c'est une première attestation dans notre texte de la loc. lexicalisée issue du vocabulaire équestre
- Maravedis, s. m. (49, 52, 249, 252) : ancienne monnaie de billon espagnole de faible valeur ; empr. à l'espagnol *maravedi*, lui-même empr. à l'arabe *murabiti* « qui concerne les Almoravides », v. FEW 19, 131b
- Marc, s. m. (14, 66) : poids de huit onces, servant à peser les métaux précieux
- Marmotter, v. tr. (179) : marmotter, parler confusément entre les dents
- Martel, s. m. (223) : loc. verbale (*avoir martel in testa*, être jaloux ; *italianisme*, v. FEW 6-1, 313a : *marculus* ; dans Hug. citant H. Estienne, *Dial. du langage franç. ital.* 34 : « Quand ces messieurs les courtisans disent *martel in teste* ils ne prennent pas ce *martel* du vieil langage, mais le syncopé de l'italien *martello* »
- Masque, s. m. (36, 129) : pièce d'étoffe dissimulant une partie du visage souvent portée par les femmes des villes pour préserver leur peau de l'air et du soleil ou pour cacher des difformités du visage
- Masquer, v. intr. (8) : aller à un bal masqué
- Masse (*à la - de*), s. f. (178) : à la totalité, à l'ensemble de

- Mattelotte (*à la -*), expr. (253) : à la manière des matelots
- Matin (*du -*), s. m. (59, 65) : à l'est
- Matineux, adj. (280) : matinal, qui se lève tôt le matin
- Medaille, s. f. (302) : figure, représentation ; *italianisme*.
- Mediocre, adj. (109) : moyen (de l'âge)
- Membres, s. m. plur. (82) : parties (d'une maison) / s. m. sg. (87) : sexe masculin / *membre viril*, (92) : sexe masculin, ici par métonymie un homme
- Memoratif (*-ives*), adj. (180) : expr. *estre memoratives de*, se souvenir de / (240, 273) : se souvenant
- Mentule, s. f. (100, 101, 165, 210, 246) : sexe masculin ; le mot a été empr. au *xv<sup>e</sup>* siècle par Rabelais au lat. *mentula* ; v. la note 1, p. 128
- Menu bestail, s. m. (64) : les animaux de petite taille, brebis, chèvre, etc. par opposition à ceux de grande taille comme les vaches, etc.
- Mercenaire, s. f. (278 bis) : personne étrangère qui travaille pour gagner de l'argent ; l'emploi du féminin est rare dans les dictionnaires
- Mercier (*marchant -*), s. m. (81) : marchand du corps de la mercerie qui a le droit de vendre toute sorte de marchandises
- Mère (*- curatrice*), syntagme nominal (142) : v. la note 2, p. 116
- Merveilleux, adj. (223) : extrême, violent / (296) : extraordinaire, excellent
- Merveilleusement, adv. (292) : extrêmement
- Mesmes, adv. (84, 213, 215, 238, 246, 308) : surtout, spécialement
- Mesnage (*bon -*), syntagme nominal (126) : bonne gestion des biens, économie / *gouverner son mesnage*, syntagme verbal (185) : bien conduire sa maison, bien administrer les domestiques / *faire mauvais mesnage*, (223) : vivre en mauvaise intelligence (en parlant de mari et femme) / *remuement de mesnage*, (24) : v. Remuement / s. m. (290) : biens, objets, tout ce qui est nécessaire à la vie domestique / (303) : le couple lui-même
- Mesnager, v. intr. (7) : Dépenser avec prudence, bien gérer ses biens
- Messenger, s. m. (215) : sergent de justice
- Mestier, s. m. (40) : syntagme nominal, *femme de son mestier*, prostituée ; v. dans FEW 6-2, 119a : *ministerium*, *feme de mestier* « prostituée » (*Lais* de Marie de France) ; dans les *Escraignes* de Tabourot des Accords (23 r<sup>o</sup>), on trouve le syntagme de même sens : « *matrone de tel mestier* » ; v. la note 3, p. 64
- Mesure, s. f. (266) : mesure de capacité pour les grains variable d'une région à l'autre
- Metropolitain, adj. (30) : (d'un officier) qui relève de la juridiction d'une métropole ecclésiastique, à Lyon de l'archiépiscopat
- Mettre (*se -*), v. pr. (28, 41, 143, 153) : expr. *se mettre hors de cour(t) et de procès*, se faire, se régler en dehors du tribunal
- Meur (*aage -*), adj. (90, 110) : celui qui suit la jeunesse
- Meytives, s. f. plur. (29) : moissons, récoltes ; pratiquement toujours employé au pluriel
- Midy (*de -*, *du -*) s. m. (65) : au sud, du sud
- Milaouds, my-laouds, s. m. plur. (74, 75, 78) : v. la note 2, p. 83
- Militer, v. intr. (133) : faire la guerre, combattre
- Milor, mylor, s. m. (181, 182) : homme riche et puissant
- Mignon, s. m. (146, 147, 148, 152, 153, 154) : favori, amant

- Mine, s. f. (109, 293) : loc. *faire bonne mine*, faire bonne figure, avoir un air de gaieté
- Minot, s. m. (217) : ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine, soit le quart d'un setier : à peu près 20 litres
- Moderer, v. tr. (141) : gouverner, diriger
- Mommons, s. m. plur. (133) : masques
- Monter (- *qqn*), v. tr. (93) : s'accoupler
- Mordre, v. tr. (7) : loc. verbale *trouver à mordre*, trouver à redire, critiquer, contester
- Moriginé (*bien* -), p. p. adj. (111) : bien morigéné, bien élevé
- Moulage, s. m. (277) : mouture des céréales par le meunier; attesté en Normandie au xv<sup>e</sup> siècle, puis à partir de Monet 1636 d'après FEW 6-3, 31a : *molere*; on trouve toujours ce sens dans TLF mais indiqué comme «rare»
- Mouture, s. f. (277) : mouture des céréales par le meunier; la graphie *mouture* est attestée en Normandie en 1399 dans God. *Compl.* 10, 167a
- Mousche, s. f. (297), *mousche à miel*, (296, 297) : abeille
- Moustardier, s. m. (265) : fabricant ou marchand de moutarde
- Moutons, s. m. plur. (300) : loc. *revenons à noz moutons*, reprenons le sujet initial après une digression; cette loc. est tirée d'une allusion littéraire à une scène de la *Farce de Maistre Pierre Pathelin* de 1464 (éd. Holbrook, VIII, 1291) où le juge pour ramener les plaideurs à leur affaire, «les moutons volés», s'exclame : *Sus ! revenons à ces moutons*, v. TLF, 11, 1175a; aussi chez Rabelais
- Mouvoir, v. intr. (59) : *se meuvent de*, relèvent de / *meuz* (de procès), p. p. (61, 202) : intentés / *à ce le mouvaens*, p. pr. (46, 209, 219, 241) : l'incitant à cela
- Mutue, adj. (28, 39, 98) : mutuelle / *mutue stipulation*, (28, 87, 98, 131, 143, 153, 171) : v. la note 2, p. 89
- Naturalistes, s. m. plur. (165) : spécialistes des «parties naturelles» (organes génitaux)
- Neant, s. m. (129) : Dr. expr. *mettre au neant*, annuler l'appel et la sentence dont il a été appelé / expr. *chose de neant* (158) : chose sans valeur, de rien / *enfants de neant* (304) : enfants sans position sociale, ni fortune
- Nepveux, s. m. plur. (119, 121, 126, 287) : les petits-enfants
- Noblement, adv. (115) : dignement, convenablement
- Nonnains, s. f. plur. (144) : religieuses, nonnes
- Noyse, s. f. (227) : dispute, querelle
- Nourrir, v. tr. (32, 35) : pourvoir à l'alimentation d'un animal, d'une personne / (46) : faire vivre une famille (d'un moulin) / (237) : pourvoir à l'entretien de *qqn* / *nourry*, p. p. (249) : alimenté (d'un enfant nouveau-né) / v. pron. (297) : fig. se repaître / (299) : fortifier, renforcer
- Nourriture, s. f. (27, 33, 183, 189, 236) : entretien alimentaire d'une personne
- Nuncupatif (*testament* -), (122, 239, 241, 273) : v. les notes 1, p. 107 et 1, p. 159
- Obligation et hypothecque, syntagme nominal (13, 38, 53, 145, 175, 184, 203, 213, 238) : v. la note 1, p. 50
- Obligé, s. m. (11, 31) : acte devant notaire par lequel on s'engage
- Obvier, v. intr. (131, 141, 242) : faire obstacle, empêcher
- Œuvres (*basses* -), (34, 264) : syntagme nominal, *maistre des basses œuvres*, vidangeur des fosses d'aisance; v. la note 2, p. 61
- Official, s. m. (174, 213) : v. la note 3, p. 146
- Opiniastrie, s. f. (291) : opiniâtré; forme graphique usitée jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, au xvi<sup>e</sup> siècle on

- rencontre les formes *opiniastrierie, opiniastrie*, v. FEW 7, 373b : *opinio*
- Ord, adj. (147, 286) : très sale, répugnant
- Ordinairement, adv. (6, 56, 106, 108, 110, 169, 215, 223, 246, 262, 292, 296) : régulièrement, d'une manière habituelle
- Oreiller, s. m. (252) : coussin qui soutient la tête la nuit
- Octroy, s. m. (205) : octroi, action d'octroyer, d'accorder
- Où, à valeur de conjonction (118, 119, 201, 224, 236, 258) : au cas où, si
- Outil, s. m. (87) : le membre viril
- Ouverture (*faire -*), syntagme verbal (165) : faire une proposition relative à une affaire
- Ouvrir, s. m. (223, 228) : v. la note 1, p. 152
- Pache, s. f. (45, 173) : accord, pacte, traité; régionalisme bien représenté en Bourgogne et dans tout le domaine franco-provençal, v. FEW 7, 461b : *pactum*
- Pain, s. m. (74) : *pain millet*, pain de farine de millet ou peut-être de maïs
- Papier terrier, s. m. (77, 79) : registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'un seigneur; v. la note 1, p. 84
- Paraphernaux (*biens -*), adj. (21, 42, 56) : v. Biens
- Parisis (*ans -*), syntagme nominal (97) : v. la note 2, p. 94
- Parolles (*- de (du) futur*), loc. (155, 156, 165, 186) / *parolles de présent* (160, 186) : v. la note 3, p. 123
- Parrochiale (*eglise -*), adj. (24, 112) : paroissiale; la forme *par(r)ochial(e)* est directement empruntée du latin médiéval *pariochalis* «qui appartient à la paroisse» (1408 dans Du Cange); v. aussi FEW 7, 659 b, 660a : *parochia*
- Part (*se faire - de*), syntagme verbal (230) : distinguer ce qui revient à chacun, donner une part de qqch. à qqn
- Participer, v. intr. (179) : recevoir en partage
- Particule, s. f. (57, 62, 76, 84, 256) : petite partie
- Particuliere, adj. (158, 231, 250) : personnelle
- Partisan, s. m. (129) : celui qui est attaché à un parti et en épouse les intérêts
- Par tout, adv. (90, 204, 205, 208, 216, 246) : partout, en tous lieux
- Passer, v. intr. (6) : outrepasser ses compétences, aller au-delà de ses capacités, / v. pron. *se passer bien de qqch.* ou *de qqn*, (163, 302) : ne pas regretter d'être privé de
- Pavane, s. f. (169) : danse de cour lente et majestueuse; *italianisme*
- Peculier, adj. (144) : particulier
- Pedant, s. m. (130) : péjor. celui qui fait étalage de son savoir; *italianisme*, empr. en ce sens depuis 1524, v. TLF 12, 1255a
- Peindre (*- à fraiz*), expr. (221) : peindre à la fresque, c'est-à-dire peindre sur un enduit frais; l'expr. calquée sur l'italien *disegnare, colorire in fresco* est attestée en 1596 chez Vigenère dans TLF et FEW 15, 178b : *frisk*; première attestation. On trouve l'expr. *painture à fresque* dans les *Comptes des bâtiments du Roi*, éd. L. de Laborde, t.1, p. 190, (année 1540-50)
- Peine, s. f. (308) : syntagme verbal *faire peine à*, causer des embarras, des difficultés, des tourments
- Peine (*sur - de*), loc. prép. (11, 17, 20, 29, 38, 56, 62, 81, 84, 136, 142, 145, 154, 175, 213, 225, 238) : sous peine de / *à peine de*, (114, 130, 184) : sous peine de
- Pendant, adv. (150) : cependant

- Pendant et constant, loc. (100, 105, 114) :  
v. Constant et la note 1, p. 95
- Pener (*se - à*), loc. verbale (274) : se donner de la peine à
- Per stirpes, per capita*, expr. latine (260) :  
Dr. v. la note 3, p. 170
- Perils et fortunes, loc. (205) : risques et périls
- Pescher, v. tr. (274) : loc. *aller pescher des Huystres au Lac Stygien*, être mort ; v. la note 1, p. 178
- Pianelle, s. f. (4) : pantoufle, mule ; *italianisme*, v. FEW 9,32, 33b : *planus*
- Piece, s. f. (124, 125) : parcelle de terre bien délimitée / (211) : document servant à établir un droit, v. la note 2, p. 145
- Pies (- *causes*), adj. (119) : causes pieuses ; v. la note 4, p. 105
- Pied, s. m. (215) : loc. *à beau pied sans lance*, à pied
- Pinsez (- *sans rire*), loc. (206) : raillés, par un moqueur qui garde l'air sérieux ; v. FEW 8, 542a : *\*pints-*, attesté depuis Baïf
- Pippes, s. f. plur. (250) : tonneaux de capacité variable selon les régions
- Placard (en -), syntagme nominal (269) : emplâtre, grosse tache, d'où manière grossière d'apposer son sceau ; *régionalisme*, v. FEW 15, 627b : *placken*
- Place, s. f. (99) : domaine, propriété, ici allusion grivoise au sexe féminin
- Plaid, s. m. (149) : débat / (202) : procès, jugement
- Plaine (- *teste*), loc. à valeur d'adv. (245) : à tue-tête
- Plieur (- *d'images*), s. m. (271) : celui dont le métier consiste à plier qqch. (papier, étoffes, etc.), ici peut-être un compagnon imprimeur ; v. FEW 9, 70a : *plicare*, qui atteste le sens depuis Bonaventure des Périers, (v. dans Hug. *plieurs de corporaux*) ; v. aussi la note 1, p. 176
- Plumail, s. m. (104) : éventail
- Plus valeur, s. f. (61, 75, 89) : ce que vaut une chose au-delà de ce qu'on l'a acheté
- Popiné, p. p. adj. (88) : bien paré, mignon
- Popon, s. m. (116) : petit enfant ; variante graphique régionale de *poupon*, v. FEW 9, 602a : *\*puppa*
- Porter, v. tr. (46) : (*sommes*) qui portent laine, intérêts dont s'accroît la dette, par comparaison avec la laine qui croît sur le mouton
- Possession, s. f. (147, 148) : Dr. v. Saisine
- Posthumé, adj. (124) : posthume, né après la mort du père
- Potte, s. f. (146, 147, 148, 152, 153, 154, 209) : organe sexuel de la femme ; *potte* en ce sens est attesté indirectement dans FEW par l'italien *potta* « vulve », dont il semble directement emprunté, en français les formes régionales *pote*, *pota*, *potta* ne désignent que l'anus ou les fesses, tous étant à rattacher à la famille de *\*pott-* « grosse lèvre », v. FEW 9, 260a et 261b ; on ne rencontre qu'une seule autre occurrence dans Hug. tirée de la traduction de Folengo (début xviii<sup>e</sup> siècle) ; *première attestation*
- Poulain, s. m. (153) : bubon inguinal d'origine syphilitique
- Pouille, s. f. (230) : prov. *manger la pouille sur le bon homme*, piller le paysan en temps de guerre
- Poulez, p. p. (279 bis) : poussés par, entraînés
- Pourmener, v. intr. (95, 307) : promener
- Pourtant, adv. (281) : à cause de cela, pour cette raison
- Praticien, praticien, s. m. (62, 81, 107, 174, 225, 229) : homme de loi versé dans la pratique des procès
- Praticq, practiq, adj. (5) : être *praticq de*, être expérimenté, versé dans / *practiq* (165) : expérimenté, compétent
- Practique, s. f. (178) : savoir-faire, expérience

- Practiquer (– *le monde*), v. tr. (252) : fréquenter un grand nombre d'hommes (en parlant de filles de joie)
- Precaire et constitut, syntagme nominal (44, 50, 60, 89, 211, 220, 234) : v. la note 2, p. 66
- Preciput, s. m. (107) : avantage accordé à l'un des héritiers / (117, 125) : avantage conféré à l'époux survivant par contrat de mariage ; v. la note 1, p. 105 ; ce dernier sens est attesté depuis 1642 dans Oudin d'après TLF
- Prefix, adj. (15) : déterminé d'avance
- Preleguer, v. tr. (266) : léguer par avance
- Premourant, premier mourant, premourans, s. m. (103, 104, 259, 260) : Dr. celui qui meurt le premier
- Prendre, v. tr. (96) : v. la note 1, p. 94 / loc. *prendre en mains* (152) : se porter garant / (236) : recevoir
- Presenter, v. tr. (176) : Dr. comparaître en justice
- Presser, v. tr. (297) : serrer, étreindre
- Preteudu, p. p. (123, 172, 173) : auquel on prétend
- Preterition, s. f. (124, 126) : Dr. omission d'un héritier dans un testament
- Preude (– *femme*, – *Damoyselle*), adj. (97, 185, 189, 297) : femme honnête et sage
- Preud'homme, preudhomme, s. m. (26, 51) : homme expert chargé de certaines fonctions comme d'attester en justice, d'estimer la valeur d'objets
- Preud'homme, s. f. (185, 200) : honnêteté, sagesse
- Primitial, adj. (30) : primatial (officier), qui relève de la juridiction du primat de Lyon
- Prinse, s. f. (206) : capture, arrestation
- Pristine, adj. (244) : ancienne, d'autrefois
- Privée, adj. (177, 278 bis) : intime
- Privez, s. m. plur. (35, 182, 183) : lieux d'aisance
- Proceder, v. intr. (96) : avoir lieu, aboutir
- Prochains, adj. (175) : proches
- Procreer, v. tr. (110, 185) : donner la vie, concevoir
- Procureur, s. m. (78, 186) : *procureur général*, officier chargé du ministère public près d'une cour supérieure / *procureur fiscal* (158), *procureur d'office* (155, 204) : officier chargé des fonctions de ministère public auprès des juridictions seigneuriales
- Production, s. f. (128) : présentation de pièces ou documents à l'appui de ses prétentions dans un procès
- Professeur, s. m. (24) : celui qui embrasse par « profession de foi » une certaine doctrine, ici un huguenot
- Profondité, s. f. (148) : profondeur
- Progeniteurs, s. m. plur. (305) : père et mère
- Proposer, v. tr. (120) : *terme de procédure*, exposer, présenter devant une instance judiciaire
- Propre, s. m. (148) : expr. *faire son propre de*, considérer comme sien, s'approprier
- Provision, s. f. (148, 150) : Dr. loc. adv. *par provision*, en attendant qu'un jugement définitif soit rendu
- Provisionnelle, adj. (149) : Dr. qui se fait par avance, en attendant un jugement définitif
- Provisionnellement, adv. (153) : Dr. provisoirement, en attendant un jugement définitif
- Prudence, s. f. (108) : sagesse
- Public (*bien* –), adj. (276) : qui appartient à l'ensemble de la collectivité
- Pulce, s. f. (280) : prov. *avoir quelque pulce en l'oreille*, être saisi d'un désir amoureux ; attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, ce même proverbe a signifié aussi « être inquiet », v. FEW 9, 522b, 523a : *pulex* ; v. aussi la note 1, p. 183

- Pur (*à – et à plein*), loc. adv. (153) : pleinement, complètement, sans aucune réserve
- Qualifié, adj. (79, 163) : d'un statut social de grande qualité ; compétent
- Quarreure (*en toute –*), s. f. (47) : de manière à « quarrer » entièrement la surface (en multipliant longueur par largeur)
- Quereller, v. tr. (102) : réclamer, revendiquer
- Quinte essence, s. f. (149) : v. la note 1, p. 120
- Quitance (*– mutue*), s. f. (39) : v. la note 2, p. 63
- Quiter, v. tr. (12, 39, 44, 50, 53, 60) : tenir quitte, libérer de / (16, 58, 205, 236, 235) : laisser, céder / v. pron. (40, 173) : se tenir quitte, se libérer de
- Quoniam*, s. m. (87, 222) : sexe féminin ; v. la note 1, p. 151
- Rabouteux, adj. (96) : caillouteux, inégal
- Rassis, adj. (308) : sensé, pondéré, mûri par la réflexion
- Rate (*à – de temps*), loc. (77) : v. la note 2, p. 84
- Ratisseuse, s. f. (92) : raclement
- Rayer, v. tr. (181) : creuser des rigoles d'irrigation ; *régionalisme du Beaujolais*, v. FEW 10, 389b : \**rica*
- Realement, adv. (12, 43, 50) : réellement ; graphie usitée de la fin du xv<sup>e</sup> siècle au début du xvii<sup>e</sup> siècle
- Rebedaines, adj. (209) : loc. *à jambes rebedaines*, les jambes en l'air
- Recevant, s. m. (90, 155) : Dr. celui qui est admis comme partie intervenante dans une procédure
- Recherchées, p. p. (179) : sollicitées, demandées
- Rechercher (*se –*), v. pr. (131) : se poursuivre en justice
- Recidente, adj. (47) : Dr. qui donne lieu à l'annulation d'un acte ; *forme non attestée*
- Recisoire, adj. (47) : Dr. rescisoire, qui donne lieu à la rescision, l'annulation d'un acte
- Reconoistre, v. tr. (209, 250) : récompenser
- Recoquillant (*se –*), p. pr. (149) : se repliant, se recroquevillant
- Recouvert, p. p. (270) : acquis, trouvé
- Recueult (*il se –*), 3<sup>e</sup> p. du prés. du v. *recueillir* (254) : il se récolte
- Re fouiller, v. tr. (299) : fouetter à nouveau, réveiller, exciter ; v. FEW 3, 653 : *focus*, qui atteste *refouiller* uniquement en Suisse au sens de « fouailler », c'est cette graphie dér. de *fouaille* « menu bois de chauffage » qui est la graphie courante ; *fouailler* « fouetter » prend le sens de « coïter souvent » au xix<sup>e</sup> siècle d'après FEW, mais déjà attesté dans Hug. chez Beroalde de Verville
- Refugier, v. intr. (183) : se mettre à l'abri, trouver asile
- Regard, regard (*pour le – de*), loc. prép. (77, 96, 108, 172, 234, 236) : quant à, en ce qui concerne
- Reistre, s. m. (206) : cavalier allemand mercenaire
- Reivendication, s. f. (147), *droit de revendication*, syntagme nominal (15) : Dr. action de réclamer une chose qui nous appartient et qui est entre les mains d'un autre ; le terme est empr. au latin juridique *reivindicatio* « action de réclamer une chose » ; v. aussi la note 1, p. 119
- Relacher, v. tr. (121) : céder, remettre
- Relever, v. tr. (128, 150, 202) : Dr. loc. *relever un appel*, en appeler à une instance supérieure / v. pron. (189) : se libérer d'un engagement
- Religieux, s. m. (144, 201, 246, 247, 248, 278) : moine

- Remettre, v. tr. (14) : placer dans un certain endroit / (40, 44) : faire remise de, faire grâce de
- Remise, p. p. adj. (89, 206, 207, 235) : transmise, confiée
- Remonstrer, v. tr. (159) : exposer, montrer
- Remuement, s. m. (24) : expr. *remuement de mesnage*, déménagement ; cette expression n'est pas attestée dans les dictionnaires en ce sens, *remuement de mesnage* dans Hug. signifie « changement » ; *remuemesnage*, « déménagement » est attesté depuis 1585 chez Cholières, v. TLF 14, 776b
- Rendre, v. tr. (215) : s'acquitter de, accomplir / *se rendre qqn*, v. pr. (231) : se l'attribuer
- Renonciation, s. f. (42, 45, 203) : Dr. acte par lequel on abandonne son droit acquis ou prétendu sur un bien
- Replique, s. f. (126) : Dr. réponse à la réponse faite par la partie adverse
- Reputées (- *pour*), adj. (130) : considérées comme
- Resentir, v. tr. (8) : avoir, présenter les caractères de, sentir, évoquer
- Residu (*au -*), loc. adv. (258, 267) : au reste
- Resolu, adj. (179, 180) : dissous, annulé
- Respectz, s. m. plur. (209) : syntagme nominal, *pour autres bons respectz*, pour autres bonnes raisons / s. m. sg. (244, 292) : considération, égard
- Resseante, adj. (150) : solvable, sûre
- Resusciter, v. tr. (300) : ranimer, rendre vigueur à
- Resueur, s. m. (308) : fou, sot
- Retirer, v. tr. (14, 24, 26) : ranger, mettre à l'abri / (166) : reprendre / (201) : accueillir, prendre chez soi (qqn)
- Ribon ribaine, loc. adv. (307) : qu'on le veuille ou non, à tout prix
- Rioteux, adj. substantivé (266) : querelleurs, chicaneurs
- Risée, s. f. (8) : éclat de rire
- Roolier, s. m. (85) : roulier, voiturier qui transporte des marchandises
- Rostie, s. f. (217) : tranche de pain rôtie / *la petite rostie au sucre* (280) : tranche de pain grillée tartinée de miel ; v. la note 2, p. 183
- Royaux d'or, s. m. plur. (50, 55) : monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs
- Rubiconde, adj. (263) : très rouge (d'une face) ; sens attesté depuis Oudin 1640 dans TLF et FEW 10, 537a : *rubicundus*
- Rubis balay, s. m. (13, 166) : rubis d'un rouge léger
- Ruées, p. p. (219) : jetées impétueusement
- Rumeur, s. f. (93) : bruit confus, tapage
- Ryottes, s. f. plur. (227) : querelles, débats
- Sac, s. m. (211) : sac contenant les pièces d'un procès
- Sage, adj. (165) : adroit ; v. la note 1, p. 128
- Sage femme, s. f. (40) : v. Mestier
- Saisi (- *de*), p. p. (135, 141, 206) : en possession de
- Saisine, s. f. (147, 148) : Dr. expr. *possession et saisine*, possession légitime
- Salle, adj. (147) : sale
- Sangler, v. tr. (223) : attacher en serrant avec des sangles ; très certainement jeu de mots à connotation érotique avec le sens de sangler « *coïre* », attesté seulement au xvii<sup>e</sup> siècle dans FEW 2-1, 682a : *cingula*, mais déjà un exemple en 1583 dans Frantext chez B. Poissenot, *L'Esté*, p. 251
- Sanglons, s. m. plur. (223) : petites sangles, petites courroies de harnais ; très peu attesté dans les dictionnaires au xvi<sup>e</sup> siècle, un seul ex. dans God. *Compl.* 10, 625b tiré du *Livre de Podio* ou *Chroniques d'Etienne Medicis, bourgeois du Puy* (composé entre 1500 et 1558)

- Saoul (*son -*), syntagme nominal (179, 183) : abondamment
- Sarmentes, s. m. plur. (248) : sarments de vigne
- Sarrecroppiere, s. f. (286) : pratique de l'acte sexuel ; cf. Rabelais, *jouer du serre-cropiere* «faire l'acte charnel» dans Hug. v. aussi FEW 11, 505a : *serare*
- Sausse (-*verte*) : s. f. (265) : sauce faite avec du blé vert et du jus d'herbes crues
- Savet(t)ier, s. m. (7, 39, 85, 264) : artisan qui raccommode les vieux souliers
- Scandale, s. m. (257) : loc. verbale *servir de scandale à qqn*, être sujet de blâme, de réprobation, provoquer l'indignation en donnant le mauvais exemple
- Scel, s. m. (239, 267, 269, 270, 271), *sceau* (271), *seaux* (269, 272) : sceau, sceaux
- Sceler, v. tr. (267, 269, 270, 271) : marquer d'un sceau un testament pour le valider
- Sceu, adj. (83) : connu, notoire
- Schede, s. f. (214, 226, 265) : Dr. cédule, papier, acte par lequel on notifie qqch ; empr. du lat. *scheda* dans le quart sud-est de la France dans un sens administratif et juridique, v. FEW 11, 296a : *scheda*
- Scientifiques, adj. (152), s. m. plur. (224) : savants
- Seing, s. m. (269, 271) : signature
- Sentinelle (*estre en -*), loc. (219) : être placé en faction pour exercer une surveillance
- Seraphiques, Seraphicques, adj. (212) : par plaisanterie, qui évoquent les séraphins / (*doubteux -*) (152) : v. la note 2, p. 121
- Sergent, s. m. (95, 96), Sergent à verge (91) : huissier, officier de justice autorisé à remplir les fonctions de juré-priiseur et de vendeur de biens judiciaires
- Sergenté, p. p. (54, 55) : poursuivi par les sergents, les huissiers
- Serment supplétif, syntagme nominal, (122) : Dr. serment qui s'ajoute, qui complète une disposition précédente
- Serpillieres, s. f. plur. (257) : grosses toiles claires servant à emballer, envelopper
- Servitude, s. f. (49, 78) : obligation d'un tenancier à l'égard de son seigneur
- Seurté, s. f. (23, 24) : syntagme nominal, *en lieu de seurté*, en lieu sûr ; les graphies *seurté*, *seürté* se rencontrent dans les dictionnaires jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle
- Si, adv. (281) : cependant, pourtant / *si est ce que*, loc. adv. (140) : toujours est-il que, pourtant
- Sicle, s. m. (12, 13, 14, 15, 17) : unité monétaire en usage dans l'Orient ancien, de valeur variable selon les pays et les époques
- Siege, s. m. (58) : emplacement
- Soir (*du -*), s. m. (47, 59, 65) : de l'ouest
- Solennel (*testament -*), adj. (265, 267, 268) : v. la note 3, p. 173
- Solicitation, s. f. (210) : démarche pour obtenir qqch
- Sols, solz, s. m. plur. (82, 166, 168, 234) : sous, pièces de monnaie valant douze deniers
- Sols tournois, s. m. plur. (33, 168), solz tour. (166, 170) : v. Tournois
- Sort, s. m. (67, 77) : capital
- Sortir, v. intr. (130, 159, 184) : loc. verbale *sortir en effet*, *sortir son effet*, produire son effet, s'accomplir, être réalisé ; terme de jurisprudence, v. FEW 12, 128a : *sortiri*, et TLF 15, 706b s. v. : *Sortir*<sup>3</sup>
- Sot, s. m. (169) : maladroit
- Soubz, prép. (158) : sous condition de
- Soubz-missions, s. f. plur. (203) : terme juridique, obligations, promesses de payer

- Soulas, s. m. (138) : soulagement, réconfort, consolation / (278 bis, 285) : joie, plaisir, agrément
- Souldre, v. tr. (300) : résoudre, éclaircir
- Souloir, 3<sup>e</sup> p. de l'imparfait du verbe *souloir* (170, 277) : avait l'habitude de, avait coutume / *souloyent*, (257) : avaient l'habitude
- Souvez, p. p. (249) : pourvus, bien remplis ; région. attesté indirectement par le subst. *souvre* « abondance », dans God. 7, 569b, il s'agit d'un région. de l'ancien savoyard attesté dans un mystère, l'*Histoire de saint Martin*, V, 210, (joué en 1565 à Saint-Martin-la-Porte), dans Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne, V, 1882, 193-367 ; dans FEW 12, 431a : *super*, « *souvre* "surplus" (1565) », il s'agit de l'ex. de God.
- Stille, s. m. (7, 8, 9) : manière de rédiger les formules juridiques
- Stipulation, s. f. (98, 101, 166) : clause, convention énoncée dans un contrat
- Substituer, v. tr. (119, 202, 259) : v. la note 5, p. 105
- Substitution, s. f. (134, 260) : v. Sustitution
- Succeder (- *mal à propos*), v. intr. (188) : avoir de mauvaises conséquences
- Suffisance, s. f. (281) : capacité intellectuelle, compétence
- Suffragant, s.m (304) : remplaçant, substitut
- Suffrages, s. m. plur. (245) : prières
- Survivre, v. tr. (100, 118) : expr. *survivre qqn*, demeurer en vie après le décès de cette personne
- Sus, adv. (29) : dessus
- Sustitution, s. f. (59) : Dr. substitution, disposition par laquelle une personne est appelée à une succession après une autre ou à son défaut ; v. la note 3, p. 170 ; la graphie *sustitution* n'est attestée qu'aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, v. FEW 12, 360b : *substituere*
- Suyvans, adj. (204) : dépendants de, auprès de
- Suyvant (- *les armes*), syntagme verbal (205) : faisant carrière dans l'armée
- Tabellion, s. m. (28, 239, 268) : officier public faisant office de notaire
- Tant seulement, loc. adv. (66, 87, 88, 144, 210, 216, 217, 234, 268) : seulement
- Tartres (- *de Vache*), s. f. plur. (255) : tartes, ici bouses de vache
- Tenementier, s. m. (67, 73, 74, 77) : tenancier, celui qui tient des terres en roture
- Tenir (- *qqn*), v. tr. (38) : garder qqn
- Tesmoin (- *de gauche*), s. m. (257) : testicule ; v. la note 2, p. 169 ; attesté début XIII<sup>e</sup> siècle puis du début XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, connoté « burlesque » dans les dictionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sens fig. correspond au sens de « testicule » qu'avait aussi le latin *testis*
- Tesmoings (- *instrumentaires*), (152) : v. Instrumentaires
- Testament (- *nuncupatif*), s. m. (122, 239, 241, 273) : v. Nuncupatif / *testament solennel* (265, 267, 268) : v. Solennel
- Tester, v. intr. (135, 239) : déclarer par testament ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort
- Teston (*demy -*), s. m. (168) : pièce d'une valeur de la moitié d'un teston, monnaie d'argent frappée sous le règne de Louis XII et sur laquelle est gravée la tête du roi
- Tetricque, adj. (144) : sombre, triste, austère
- Tiré (- *de soy-mesmes*), p. p. (124) : détaché, oublieux de soi
- Tissure, s. f. (183) : tissage
- Tort (*avoir -*), loc. verbale (158) : être dans l'erreur, avoir une attitude blâmable

- Tournebroche, s. m. (265) : celui qui tourne la broche en cuisine
- Tournois (*sols -*), solz tour. s. m. plur. (33, 166, 168, 170) : monnaie royale frappée sur le modèle de celle de Tours
- Tour(r)et (*- de nez*), s. m. (104, 129, 252) : sorte de gorgière ou de guimpe ajoutée au voile de la coiffure et qui relevée en mentonnière cachait le bas du visage ; appelé *barbette* au *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles, il prit le nom de *touret de nez* au *xvi<sup>e</sup>* siècle, v. Gay
- Tourtte, s. f. (255) : tourte de forme ronde garnie de viandes, poissons, légumes, etc.
- Tousjours (*à -*), adv. (38, 56, 61, 145, 175, 184, 203, 213, 238) : perpétuellement
- Toussir, v. intr. (182, 183) : tousser
- Tout (*du -*), adv. (27, 87, 101, 129, 138, 200, 292, 294, 300) : tout à fait
- Toutesfois, adv. (108) : hormis, sauf
- Tradition, s. f. (44, 51, 211) : remise, livraison de qqch. à qqn
- Traict, s. m. (221) : expr. *un long traict de temps*, longtemps
- Traicter, v. tr. (109) : inviter qqn, le recevoir à sa table / (35, 177, 234) : s'occuper (de qqn) / *mieux traictée*, p. p. (182) : mieux considérée, mieux soignée
- Travailler (*- qqn*), v. tr. (94, 95) : tourmenter, fatiguer / *travaillez*, p. p. (290) : las, fatigués
- Travaux, s. m. plur. (188, 285) : peines, fatigues
- Tresexprès (*- esses*), tres-express, adj. (15, 133, 151, 201) : très précis, très explicite
- Trompette, s. f. (254) : celui qui sonne de la trompette / s. m. (270) : soldat qui exécute les sonneries
- Ustencilles, s. m. plur. (23) : objets, ustensiles servant à un prêtre dans ses fonctions
- Vacation, s. f. (5) : charge, occupation / (18, 261) : temps consacré par un homme de loi à l'accomplissement de certaines fonctions
- Vacue, adj. (275) : vacante
- Vehemence, s. f. (278) : intensité extrême (d'une maladie)
- Veloux, s. m. (82) : *veloux noir de Gennes à trois poilz*, velours de Gênes, un des plus beaux velours anciens qui associe le velours coupé au velours épinglé / *veloux jaune* (104) : velours jaune
- Vent (*de -, du -*), s. m. (47, 59) : au sud
- Viagière (*rente -*), adj. (275) : viagère
- Viandes, s. f. plur. (240, 300) : nourriture, aliments
- Viduité, s. f. (90, 91, 119, 285) : veuvage
- Vis, s. f. (91, 92) : escalier tournant
- Visage, s. m. (7) : loc. *à la sueur de son visage*, cf. *à la sueur de son front* ; la loc. est attestée depuis 1550 d'après FEW 12, 398b : *sudor* ; « *à la sueur de son front* » en 1615 chez Montchrestien d'après Frantext
- Vitupere, s. m. (305) : honte, déshonneur
- Volte, s. f. (169) : danse à trois temps assez voisine de la valse ; *italianisme*
- Vuide, adj. (26) : vide ; *vuide* est la forme fém. de *vuit* (*voit, voidé* dans les dial.), attesté jusqu'au *xv<sup>e</sup>* siècle, v. TLF 16, 1114b
- Vyts, s. m. plur. (209) : vits, membres virils